

**Bilan 2008**

# **Secrétariat général du CNML**

## SOMMAIRE

1 – Partenariat renforcé entre l'ANPE et le réseau des missions locales.....	3
2 – Partenariat avec les entreprises.....	5
3 – Groupe de travail « Situation des jeunes » .....	11
4 – Systèmes d'informations .....	19
5 – Démarche d'évaluation .....	24
6 - Conventionnement des missions locales et des animations régionales par l'Etat.....	26
7 – Groupe de travail « Europe International ».....	28
8 – Citoyenneté et partenariat avec la Fondation Dexia France.....	33
9 – Participation à la Rencontre européenne de 10 000 jeunes apprentis .....	35
10 – Communication .....	36

# 1 – Partenariat renforcé entre l'ANPE et le réseau des missions locales

Depuis 2001, l'ANPE et le CNML mobilisent leurs réseaux au service de l'accompagnement personnalisé des jeunes demandeurs d'emploi.

Un accord-cadre de partenariat renforce cette collaboration pour les années 2006 à 2008. Il a été signé le 29 juin 2006 entre le CNML, l'ANPE et la DGEFP. Il définit notamment deux axes de travail en commun pour les deux réseaux :

- La co-traitance pour la mise en œuvre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).
- La complémentarité des interventions entre les agences locales pour l'emploi et les missions locales sur le champ de l'emploi.

## Le comité de pilotage national

En 2007, un groupe de travail rassemblant les trois signataires de l'accord-cadre de partenariat renforcé, ainsi que les acteurs du réseau des missions locales (Union nationale des missions locales, Association nationale des directeurs et Association professionnelle des animateurs régionaux) s'est constitué en comité de pilotage national (COPIL).

Ce comité de pilotage se réunit régulièrement pour accompagner la mise en œuvre de l'accord en lien notamment avec les acteurs territoriaux. Depuis la signature de l'accord, 11 réunions se sont tenues, présidées par un président de mission locale, membre du CNML. Le secrétariat le général du CNML assurant le secrétariat permanent de cette instance.

## Un partenariat renforcé

L'élargissement du partenariat consiste à engager ou à affirmer davantage des actions communes. L'accord-cadre ne concerne plus la seule co-traitance, mais affiche de nouvelles dimensions dans les champs d'activité suivants :

- **Les relations avec les entreprises :**
  - Accès à l'offre réaffirmé, dont les contrats aidés.
  - Délégation de mise en relation à l'agent affecté ou à des conseillers de mission locale
  - La création d'offres par le partenaire réaffirmée par la saisie dans les systèmes d'information de l'agence.
  - Ouverture avec E-partenet, nouvel applicatif web qui facilite l'accès aux offres.
  - Développement des plates-formes de vocation. A cet effet, le niveau national (CNML et ANPE) a produit un guide utilisateur « Plates-formes de vocation : comment travailler ensemble ? » associant des représentants des deux réseaux.
- **La prise en compte des priorités des politiques de l'emploi :**
  - Participation des missions locales aux maisons de l'emploi.
  - Actions en faveur des publics jeunes résidant en ZUS.
  - Lutte contre les discriminations et en faveur de la parité.
  - Actualisation de l'accord cadre possible lors d'évolutions majeures de ces politiques.
- **Le développement de la connaissance des compétences des deux réseaux pouvant aller jusqu'à un calendrier de formations communes.**
- **Le principe d'une communication partagée sur les actions communes et les bonnes pratiques.**

Le comité de pilotage national accompagne également le processus de déploiement du dossier unique du demandeur d'emploi (DUDE) et de E-partenet contribuant ainsi à la suppression de la

double saisie. Il s'assure de la mobilisation des 360 agents ANPE affectés au sein des missions locales et de la mise en œuvre des indicateurs de mesure de l'activité de co-traitance et du partenariat renforcé. Il a aussi pour objectif d'impulser le renforcement des échelons de pilotage régionaux et locaux.

### **En 2008, a été mise en œuvre l'évaluation du partenariat renforcé**

Le schéma général de la démarche d'évaluation du partenariat renforcé a été validé par l'ANPE et le Conseil national des missions locales (CNML) lors du comité de pilotage national du 16 octobre 2007. Il s'appuie sur le Département études évaluation et statistiques de l'ANPE qui en assure la maîtrise d'œuvre pour le compte du comité de pilotage national du partenariat renforcé, maître d'ouvrage.

L'évaluation porte sur les relations entre les deux partenaires pour l'année 2007 et s'est décomposée en 3 phases :

Du 17 mars au 11 avril 2008 une enquête réalisée par internet auprès des directeurs de mission locale et d'agence locale pour l'emploi. Elle a pour but de fournir un panorama des différentes pratiques locales en matière de contractualisation, ainsi que des éléments sur le déroulement concret du partenariat et son appréciation. A l'issue des 4 semaines d'interrogation, le taux de réponse des deux réseaux était légèrement supérieur à 70 %.

Une analyse des bilans régionaux prévus à l'article 8 de l'accord-cadre, complétée par un questionnaire court renseigné par les responsables du partenariat renforcé au niveau régional. Cette étape a pour but d'apporter un éclairage sur les impulsions données au partenariat au niveau régional (notamment sur les actions mises en places, les activités des personnels ANPE affectés aux missions locales et sur le fonctionnement des plates-formes de vocation).

Des monographies de terrain, ces enquêtes monographiques sur 8 régions visent à fournir sur ces territoires une analyse plus approfondie de la mise en œuvre locale de l'accord-cadre de partenariat renforcé. Elles permettront d'identifier les difficultés rencontrées et de dégager les pistes d'amélioration possibles pour la prochaine convention.

### **Une co-traitance adaptée au projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE)**

Un objectif global annuel de 100 000 jeunes demandeurs d'emploi dont 33% indemnisés a été arrêté pour 2006, 2007 et 2008. L'accord-cadre garantit la mise en œuvre de parcours de recherche accompagné par un référent unique, dont le parcours mobilisation vers l'emploi, adapté au savoir-faire des missions locales dans le cadre d'une relation partenariale et complémentaire.

Dans le contexte créé par la fusion entre l'ANPE et l'Unédic, le bureau du CNML du 11 juin 2008 a décidé de proroger, pour un an, l'accord-cadre de partenariat renforcé dont l'avenant a été signé le 12 décembre 2008.

## 2 – Partenariat avec les entreprises

Pour permettre l'accès à la vie en entreprise des jeunes peu ou pas qualifiés, en particulier ceux résidant en zone urbaine sensible et bénéficiaires du CIVIS, de grandes entreprises, Fédérations et Associations se sont engagées pour certaines depuis 2006 avec le CNML, en signant des accords de partenariat : ADIA, l'Association française de la relation client (AFRC), le groupe AREVA, le groupe CASINO, CARGLASS, groupe CRIT, DCNS, DEXIA, FEP-SA et FARE, l'Institut du mécénat social (IMS) , la SNCF, le groupe SUEZ (INEO, LYONNAISE DES EAUX, SITA) et le groupe VEOLIA.

- Ces accords nationaux ont pour objectif de :
  - Favoriser les procédures de recrutement répondant aux besoins de l'entreprise comme à ceux des jeunes accompagnés par les missions locales.
  - Mieux informer les jeunes et leurs conseillers sur les métiers et les filières qui recrutent pour une meilleure connaissance du monde du travail.
  - Développer le parrainage pour l'emploi notamment dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

Pour dynamiser la mise en œuvre de ces accords, le CNML a créé un groupe de travail national avec les entreprises signataires. Présidé par un élu du CNML, le groupe de travail « inter- entreprises » associe les responsables des ressources humaines des entreprises partenaires et des missions locales. Il a pour objectif d'élaborer un cadre commun de travail et de valoriser les bonnes pratiques locales. Il a été convenu que la mise en œuvre du partenariat devait tenir compte de l'organisation interne de l'entreprise, de son implantation territoriale, et de ses besoins de recrutement.

Un certain nombre de ces actions ayant pour objectifs d'augmenter l'emploi des jeunes dans les quartiers, figurent dans les 35 préconisations du CNML adressées à la ministre de l'industrie, de l'économie et de l'emploi dans le cadre de sa lettre de mission pour « réduire des écarts d'emploi et d'activités entre les quartiers, le ZUS en particulier et le reste du territoire ».

### Des expérimentations locales selon les besoins des entreprises et des territoires

**Les accords sont déclinés de manière expérimentale sur un site ou sur quelques régions.**

- ADIA, signature en 2006 avec le ministère délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, ANPE, CNML pour 2007-2008 : Un engagement d'insertion professionnelle de 2 500 jeunes éligibles au CIVIS dont 1 500 au moins, feront l'objet d'un accompagnement renforcé et conjoint par ADIA et les missions locales. 11 régions sont concernées : Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes Côte d'Azur, Auvergne, Rhône-Alpes, Centre, Ile-de-France. Le bilan est en cours de réalisation.
- L'Association Française de la Relation Client (AFRC) avec la mission locale de Marseille : En 2008 près de 100 jeunes ont accédé à un emploi chez Cégetel, Phone Marketing, France Télécoms, Ergos- intérim, Mars, TSC et une vingtaine de jeunes ont bénéficié d'un parcours de formation. En 2009, déploiement sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'expérimentation, avec l'appui de l'animation régionale des missions locales.
- Le groupe CRIT : Expérimentation de mars 2007 à mars 2008 avec 8 missions locales des régions Alsace, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Basse et Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire. Elle a concerné 617 jeunes et devrait permettre la réalisation d'une action nationale de partenariat en 2009.
- Le groupe AREVA : Expérimentation sur le site de Bourgogne d'une opération de recrutement d'usineurs (pré qualification et contrat de professionnalisation et recrutement direct). Création en 2008 d'un GEIQ Industrie (site de Pierrelatte et Marcoule en Languedoc-Roussillon).

- Le groupe CASINO a proposé des actions de recrutement adaptées aux besoins de ses supermarchés : plates-formes logistiques et cafétérias dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Ile-de-France.
- DEXIA : Diffusion des offres d'emplois en direction de missions locales implantées dans les ZUS et développement du parrainage. Dispositif spécifique mis en place durant l'été 2008 : les postes d'auxiliaires d'été réservés auparavant aux enfants des salariés ont été ouverts aux jeunes des missions locales ; une vingtaine de jeunes ont bénéficié de ces postes d'une durée d'un mois. Développement du parrainage auprès des jeunes de missions locales : DEXIA accorde 2 heures par mois sur le temps et le lieu de travail aux collaborateurs souhaitant parrainer un jeune. En 2008 : 66 parrains et 40 jeunes parrainés au cours du 1<sup>er</sup> semestre.

### **Avec le groupe CASINO, recrutement de manager de supermarchés et de cafétérias dans les régions Bourgogne, Franche-Comté et Ile-de-France**

- Objectif : Intégrer, dans les supermarchés et cafétérias CASINO, des jeunes issus de quartiers ZUS ou bénéficiant d'un CIVIS, sur des postes de managers de proximité, en utilisant la méthode de Recrutement par Simulation.
- Déroulement : Janvier 2008, organisation de rencontres régionales portant sur la sensibilisation et la mobilisation des conseillers des missions locales (présentation du groupe CASINO, présentation des métiers recherchés par les supermarchés et les cafétérias, organisation de période d'immersion sur site pour les conseillers, présentation de l'expérimentation).
  - Février-mars, sensibilisation et information des jeunes (présentation des métiers du groupe, accueil sur site une journée, stage d'immersion). Pour les jeunes qui souhaitent poursuivre utilisation de la MRS et intégration dans le processus de recrutement Jeune/entreprise/référent mission locale.
  - Mars-avril, organisation des entretiens jeunes/recruteur CASINO. Construction d'un parcours de formation adapté (15 semaines en moyenne) aux jeunes pour l'intégration en CDI sur les postes de manager produits et manager cafétérias.
- Bilan : 10 candidats ont été recrutés sur 29 postes ouverts sur les postes de managers produits et 1 candidat a été recruté sur les 12 postes ouverts de manager cafétérias.
  - Insertion de jeunes majoritairement issus des quartiers ZUS ou bénéficiant d'un CIVIS au sein du groupe CASINO. Sur les métiers cibles (managers de proximité en supermarchés et en cafétérias) : peu de candidats intégrés, car ces postes s'avèrent plus difficilement accessibles à des jeunes avec peu ou sans expérience et avec peu ou sans qualification. En revanche, certains candidats, qui avaient un potentiel pour d'autres fonctions, ont pu être repérés et intégrés au sein de l'entreprise sur des postes non ciblés au départ.
  - Elargissement des recrutements des enseignes du groupe à l'enseigne Hypermarchés CASINO, non concernée au démarrage de l'expérimentation et à d'autres postes, notamment, dans le cadre de contrat de professionnalisation plus adapté au public des missions locales.

## **Avec le groupe CRIT, favoriser l'accès des jeunes à l'entreprise sur 9 sites situés dans l'Est (Alsace et Lorraine), Nord-Pas-de-Calais, Haute et Basse-Normandie), Ouest (Pays de la Loire)**

- Objectif : repérer et mutualiser les bonnes pratiques visant à favoriser l'insertion des jeunes dans l'entreprise. Accompagner vers l'emploi les jeunes de moins de 26 ans et notamment 160 jeunes bénéficiaires du CIVIS. Favoriser la connaissance mutuelle de leurs structures, au bénéfice des jeunes qu'elles accueillent ; favoriser la qualification des jeunes pour répondre à la demande des entreprises et pour adapter le niveau de compétences des jeunes aux besoins du marché ; de privilégier la double entrée dans le dispositif, à partir de la mission locale, ou de l'agence CRIT, au profit des jeunes désireux de travailler mais nécessitant un accompagnement social ou des actions favorisant le développement de « compétences relationnelles ».
- Bilan : fin décembre 2007, 617 jeunes dont 276 jeunes du programme CIVIS ont été accueillis et ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de cette expérimentation. 64% des jeunes concernés ont un niveau de qualification égal au niveau V et 20% un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau V bis. 279 jeunes ont effectué une ou plusieurs missions d'intérim pour un total de 82 673 heures travaillées sur une période de 9 mois (avril à décembre 2007).
  - Le dispositif a concerné 70% d'hommes ce qui s'explique par les types de métiers occupés qui ont concerné principalement les secteurs de l'industrie, de la logistique et du BTP.
  - En septembre 2008, sur les 279 jeunes ayant bénéficié d'au moins une mission d'intérim dans le cadre de l'expérimentation, près d'un jeune sur deux est en situation d'emploi ou de formation.
- Critères de succès : présentation systématique de l'intérim par la mission locale et proximité et réactivité des réseaux autour du jeune ; explication du partenariat et du travail temporaire par la mission locale ; accueil et positionnement (variable selon les profils) par CRIT ; temps réservé pour la connaissance mutuelle, les échanges, la concertation et la communication entre les deux réseaux ; suivi des jeunes en cours de parcours, dès lors qu'il y a une perte de contact avec le jeune, la mission locale se charge d'effectuer la relance tout en privilégiant la responsabilisation et l'autonomie du jeune pour qu'il se prenne en charge.
  - Il est constaté qu'il y a peu de déperdition entre les jeunes orientés vers CRIT et les jeunes inscrits dans le parcours.
  - Développement et compréhension d'un langage commun : les partenaires se sont entendus pour définir si les compétences étaient d'ordre professionnel ou personnel pour envisager sereinement la question des atouts et des faiblesses des jeunes.

## **Des réponses adaptées aux besoins de recrutement des entreprises**

### **Les accords sont mis en œuvre en fonction des campagnes de recrutements des entreprises**

- CARGLASS propose des postes accessibles aux jeunes peu qualifiés (exemple : techniciens poseurs, chargés d'assistance clientèle). Les modalités de partenariat sont organisées au niveau régional. Les actions de collaboration se sont menées principalement dans les régions Aquitaine, Ile-de-France, Lorraine et Midi-Pyrénées en fonction des besoins et de l'organisation territoriale de l'entreprise.
- Groupe DCNS : entreprise de référence mondiale qui offre à la marine nationale et à des marines étrangères sa capacité d'innovation et sa maîtrise de la réalisation des systèmes navals, de leur maintenance et de leur environnement.  
L'accord signé avec le CNML en partenariat avec l'ANPE, la Marine, l'Association Jeunesse et Entreprises (AJE) le 23 janvier 2008 porte sur le projet « Filière Compétences ». L'objectif général est de renforcer de manière significative le recrutement de jeunes dans les filières de production sur les années 2008, 2009 et 2010, en s'adossant à un dispositif d'apprentissage. L'action concerne les jeunes en recherche d'emplois (issus des contrats courts de la marine nationale, des missions locales ou de l'ANPE) et les jeunes souhaitant s'engager dans une formation en alternance pour apprendre un métier de production. Une campagne d'information spécifique est menée chaque année auprès des collégiens et de leurs enseignants pour leur faire découvrir les

métiers. DCNS souhaite accueillir, pour effectuer des contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation), 300 jeunes par an sur les trois prochaines années. Les missions locales concernées se situent dans les régions Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Ile-de-France.

En 2008, 442 jeunes ont bénéficié des mini stages et 154 contrats en alternance ont été signés.

- FEP FARE, fédération des entreprises de propreté : l'objectif est de favoriser l'insertion durable dans l'entreprise et la qualification des jeunes accompagnés par les missions locales par la voie de l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation). Pour valoriser la branche et ses métiers auprès des conseillers des missions locales et des jeunes, les régions Centre, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur sont identifiées comme régions « test ».

### **SNCF, Train pour l'emploi et l'égalité des chances : du 18 mars au 04 avril 2008, 15 000 offres d'emploi sur 12 étapes avec la participation de 10 entreprises**

Le CNML s'est associé au projet et à mobilisé les animations régionales des missions locales concernées par les 12 étapes : Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Centre, Rhône-Alpes, Pays-de-la Loire, Bretagne, Lorraine, Alsace, Nord-Pas-de-Calais. Les missions locales ont participé à cette manifestation sur l'ensemble du processus depuis l'information des jeunes jusqu'à la prise de rendez-vous avec convocation pour accéder aux voitures « entretiens » le jour du passage du train.

- Résultats : 20 150 visiteurs ; 8 950 CV en voiture dialogue ; 4 748 entretiens réalisés ; 2 579 entretiens validés ; 5 756 candidats continuant le processus de recrutement.

### **SNCF : la déclinaison régionale de l'accord national signé en 2006**

- En Languedoc-Roussillon (11 missions locales) : « développement d'actions communes en faveur de l'emploi » fin 2008, une centaine de jeunes ont été mis en relation sur des postes SNCF.
- En Ile-de-France : rencontre régionale SNCF (AMRIF) et les missions locales pour la campagne alternance 2008, participation au forum du 08 octobre 2008 : « L'emploi entre en gare » : 148 candidats ont été proposés par les missions locales, 96 ont été convoqués par la SNCF soit 68% des jeunes, 52 jeunes se sont présentés à l'entretien lors du forum.

## **Groupe SUEZ : projet expérimental SUEZ /FACE qui s'inscrit dans l'accord signé en 2006 « Permis, emploi, citoyenneté » pour 100 jeunes**

Participation des missions locales du 93, du conseil régional d'Ile-de-France, de la Fédération Française de Football (FFF) d'un organisme de formation (SJT) du conseil général de Seine-Saint Denis, de la défense nationale et SITA Rebond (entreprise d'insertion).

- Objectif : permettre à une centaine de jeunes issus de banlieues de Seine-Saint-Denis d'accéder à un emploi tout en acquérant le permis de conduire dans le cadre d'un programme éducatif complet.
- Projet en trois phases :
  - Mobilisation professionnelle et pré qualifiante, d'une durée de 3 mois comportant la réactualisation et l'appropriation des savoirs de base, la mise au point d'un projet professionnel, la sensibilisation à la sécurité routière, l'immersion en entreprise.
  - Parcours civique, action citoyenne de proximité d'une durée de 15 jours au sein d'une association ou d'un service municipal) qui doit permettre à chaque jeune de consacrer une partie de son temps au profit d'une action sociale, humanitaire, caritative, et un stage de vie en collectivité (préparation militaire d'une semaine en moyenne).
  - Alternance en entreprise pour permettre à chaque candidat de se familiariser avec l'entreprise tout en acquérant les savoirs-faire indispensables à son futur métier.

L'action est en cours de réalisation avec la sensibilisation des jeunes de missions locales dont 210 ont participé aux informations collectives. La phase de sélection des candidats est en cours. Fin décembre, 100 jeunes ont réussi la phase de sélection et commencent à intégrer la phase de mobilisation du dispositif.

## **La mobilisation d'autres acteurs du monde économique**

- Entreprise et Progrès : Insérer des jeunes en difficulté c'est possible. Le CNML a organisé avec cette association regroupant une centaine d'entreprises une rencontre locale pour favoriser l'insertion des jeunes suivis par les missions locales. Une première rencontre expérimentale a eu lieu à Valence début décembre 2006, avec la participation d'une centaine d'entreprises pour proposer des solutions aux besoins de recrutement des employeurs. Des rencontres sur d'autres territoires pourraient avoir lieu en 2009 sous réserve d'obtenir les moyens financiers nécessaires à ce type d'opération.
- Institut du mécénat social (IMS) : Une convention nationale de partenariat a été signée le 30 avril 2008. Depuis début 2007, plusieurs actions en faveur de l'emploi des jeunes, et notamment ceux issus de quartiers sensibles, ont rapproché des entreprises adhérentes à l'IMS aux acteurs locaux du réseau des missions locales (Metz, Boulogne, Paris Belliard, Epinay-sur-Seine, Rive droite de la Communauté urbaine de Bordeaux, Rennes et Lorient). La convention a pour objet d'impulser les partenariats entre les entreprises adhérentes à l'IMS et les missions locales du territoire pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans. Les engagements de l'IMS portent notamment sur :
  - La transmission aux missions locales des offres d'emploi confiées par des entreprises partenaires de la cellule « emploi et diversité » et ce, dans le cadre de l'organisation de forums emploi & diversité.
  - La sensibilisation de ses adhérents aux différentes actions portées par les missions locales : parrainage vers l'emploi de jeunes en difficulté d'insertion professionnelle menées par la mission locale, événements d'interface entre jeunes et professionnels ou mécénat de compétences et/ou financier.
  - L'organisation des événements communs entre les missions locales et l'IMS : journées training à la recherche d'emploi animées avec des entreprises adhérentes à l'IMS auprès du public missions locales ou des rencontres de l'emploi.

Fin 2008 c'est plus d'une centaine d'actions qui ont été menées sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les régions Aquitaine, Bretagne, Ile-de-France, Lorraine, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## **Les nouveaux accords pour 2009**

Des partenariats avec des entreprises souhaitant se rapprocher des missions locales se sont mis en œuvre au 2ème semestre 2008 avec le groupe CARREFOUR et MEDIAPOST. La formalisation des nouveaux accords pourra se réaliser début 2009 pour permettre le déploiement national des actions communes favorisant l'emploi des jeunes suivis par les missions locales.

- Avec CARREFOUR, le CNML a organisé une réunion de travail entre les animateurs régionaux des missions locales et les responsables de l'espace de recrutement de Carrefour. En Ile-de-France, l'animation régionale des missions locales a rencontré les responsables de l'espace recrutement de CARREFOUR pour mettre en œuvre une collaboration active.
- Filiale privée de la Poste, MEDIAPOST a souhaité se rapprocher du réseau des missions locales pour le recrutement de ses collaborateurs. En effet, l'activité de distribution de publicité en boîte aux lettres requiert une main d'œuvre importante. MEDIAPOST compte au global, tous métiers confondus, 15 000 collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire. Un accord est en attente de signature et porte principalement sur les actions et engagements : faire l'état des lieux des besoins de recrutement ; promouvoir les métiers de MEDIAPOST et ses opportunités d'emploi ; fiabiliser et réussir les recrutements ; favoriser la sécurisation des parcours professionnels des demandeurs d'emploi. Des actions de rapprochements entre les correspondants des ressources humaines régionaux de MEDIAPOST et les responsables des animations régionales des missions locales se sont mises en œuvre depuis septembre 2008 pour un partenariat.
- L'Association nationale pour la formation automobile (ANFA), Fonds d'Assurance Formation de la Branche des Services de l'Automobile, rassemble les moyens financiers et techniques pour répondre aux besoins en formation des entreprises et de la population professionnelle de la Branche des Services de l'Automobile. 70 000 jeunes formés chaque année dont la moitié dans le cadre de l'apprentissage. L'ANFA souhaite mener, sur l'année 2009, un partenariat avec les missions locales et propose de réaliser une 1ère expérimentation sur les régions du Nord-Pas-de-Calais et de Rhône-Alpes avant d'élargir le partenariat sur l'ensemble du territoire national.
- Avec l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) des rencontres et réunions de travail se sont tenues en 2008 et ont permis de dégager quelques grands axes d'orientation portant sur l'information et l'orientation des jeunes sur l'apprentissage, le développement du parrainage, le développement de l'alternance. Etablissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie, l'ACFCI souhaite formaliser un accord de collaboration avec le Conseil national des missions locales en 2009.

## 3 – Groupe de travail « Situation des jeunes »

En 2008 le groupe situation des jeunes a dû adapter son organisation aux impératifs de l'actualité dans le domaine de l'insertion sociale des jeunes ainsi qu'au calendrier particulier de cette année marquée par plusieurs élections affectant la tenue des bureaux et des réunions du groupe de travail plénier. Ce groupe de travail a depuis plusieurs années pour objectif d'analyser la situation des jeunes accompagnés par les missions locales, les difficultés sociales auxquelles ils sont confrontés et de capitaliser les solutions d'insertion apportées sur les différents territoires. Le secrétariat général a organisé ses productions autour de trois axes : la commande ministérielle, la participation à des travaux nationaux transversaux et la continuité des comités thématiques particuliers

### La commande ministérielle

Dans la lettre de mission adressée au CNML, la ministre de l'économie a demandé de faire des propositions pour réduire les écarts entre les jeunes de ZUS et les autres. Cela a donné lieu à la production de 35 préconisations.

Elles s'appuient sur les constats partagés par les acteurs de proximité qui interviennent déjà sur les quartiers, dont les missions locales. Elles sont articulées autour de deux axes principaux : la préparation à l'emploi, le plus en amont possible, des jeunes des quartiers les plus touchés par le chômage d'une part et, d'autre part, la recherche et la création d'opportunités et d'offres d'emploi, la mise en relation avec l'employeur et l'accompagnement pour le maintien dans l'emploi.

Elles s'adossent à des partenariats étroits d'acteurs de proximité. Outre les partenariats naturels avec le service public de l'emploi, les collectivités territoriales et les acteurs de la politique de la Ville dont l'Acsé, des liens se sont développés et formalisés avec de très nombreux partenaires : l'Education nationale, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), l'Aide sociale à l'enfance, les éducateurs spécialisés de diverses institutions, les associations socio-éducatives, caritatives et de réinsertion, les partenaires de la santé et de la prévention, ceux du logement, les organismes de la formation professionnelle, les chambres consulaires, les réseaux d'aide à la création d'entreprises, les entreprises privées et publiques (grandes et petites, tant des ZFU que situées à l'extérieur des ZUS), les fondations, et enfin la société civile sous la forme des parrains, bénévoles, actifs ou retraités, qui accompagnent les jeunes les plus en difficultés.

Elles répondent à cinq objectifs principaux : favoriser les contacts et aller au devant de ces jeunes qui ne poussent pas facilement la porte de la mission locale, faciliter l'élaboration d'un projet en redonnant confiance, lever des freins particuliers à l'insertion sociale et mettre en place les coups de pouce nécessaires, multiplier les passerelles vers l'entreprise et augmenter l'accès à l'emploi des jeunes résidents dans les quartiers.

Malgré un certain retentissement et un accueil positif, ces préconisations n'ont pas abouti, pour l'instant, à une mise en œuvre spécifique, sauf en ce qui concerne les accords avec les entreprises et l'extension de la mesure « CIVIS justice » pour les jeunes incarcérés qui est actuellement à l'étude.

### Des travaux nationaux transversaux

#### L'expérimentation sociale

En Novembre 2007 à Grenoble, le haut commissaire aux solidarités actives a lancé un appel à projets pour l'expérimentation sociale visant à diminuer la pauvreté. Plus de 600 projets ont été déposés, parmi les 37 retenus neuf expérimentations concernent particulièrement les jeunes. Le CNML est impliqué dans cinq d'entre elles.

- Programme d'aide à la création d'entreprises pour les jeunes CREA-JEUNES de l'association ADIE : projet de l'ADIE et du laboratoire JPAL Europe

- Il s'agit d'un programme d'accompagnement à la création d'entreprise des jeunes des quartiers sensibles de six grandes villes. Dans un premier temps (période de 1 à 4 mois), l'accompagnement est spécifique comprenant un coaching individuel et en groupe, un suivi individuel, une immersion en entreprise et une formation. CréaJeunes prévoit de rembourser certains frais liés à la préparation du projet d'entreprise et proposera éventuellement un micro crédit accompagné d'une prime spécifique. Ensuite, un accompagnement post-crédit d'environ 18 mois est prévu. Le programme sera évalué par les équipes du CREST et J-PAL.
  - Le CNML a participé à la mise en œuvre de ce projet en organisant une réunion de démarrage avec l'ensemble des sites concernés. Il est également impliqué dans l'évaluation.
  - Les résultats au 10 décembre 2008 montrent que les missions locales sont à l'origine de 30% des prescriptions suivies d'effet. Sur 330 jeunes accompagnés dans le dispositif 25% ont abandonné ou perdu contact mais les autres sont en cours de création ou ont créé leur entreprise.
- Programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage : projet de la mission locale de Tulle et du laboratoire JPAL
    - La mission locale de l'arrondissement de Tulle met en place un accompagnement renforcé de l'apprenti de manière à augmenter le nombre de jeunes en apprentissage et diminuer le taux de rupture des contrats. Il vise à permettre aux jeunes sans solution de rebondir sur une autre dynamique en leur proposant un nouveau parcours. Le maître mot de cette expérimentation, qui associe de nombreux acteurs locaux, est de sécuriser des parcours en apprentissage. 300 jeunes bénéficieront de l'expérimentation.
    - Le programme est conduit sous forme d'expérimentation contrôlée par sélection aléatoire, en deux phases : la phase 1 est un accompagnement renforcé en amont du contrat d'apprentissage. La seconde consiste en un accompagnement tout au long du contrat.
    - Le CNML a conseillé la mission locale de Tulle en amont du dépôt de projet et a facilité la prise de contact effective avec l'équipe d'évaluation.
    - Les résultats au 1/10/2008 montrent un réel impact du projet sur les deux phases avec un accroissement du nombre de contrats d'apprentissage signés et 57 binômes d'accompagnement dans l'entreprise.
  - Accompagnement des jeunes sous main de justice : projet de la mission locale avenir jeune du Pays basque et de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire
    - La mission locale avenir jeune du Pays basque développe depuis 2005 un projet unanimement considéré comme exemplaire. Ce projet LOTU prévoit des modalités adaptées d'accompagnement des jeunes sous main de justice en entreprise marchande.
    - L'équipe LOTU s'est efforcée d'élaborer des modalités d'accompagnement prenant en compte la globalité comme la complexité des situations des jeunes suivis.
    - Dans le cadre du travail autour des publics sous main de justice, le CNML suit particulièrement ce projet et a participé au séminaire final.
  - Un protocole d'expérimentation sur l'impact des écoles de la deuxième chance
    - Ce projet est conduit avec plusieurs Ecoles de la deuxième chance fédérées par celle de Paris et de l'Ecole d'Economie de Paris.
    - On estime que le coût d'un élève dans une E2C variant entre 7 000 et 10 000 € par parcours. L'idée consiste à évaluer l'impact de ces interventions en comparant l'insertion de jeunes admis dans l'école et de jeunes ayant des profils équivalents.
    - Le CNML participe activement au comité de pilotage et à la mise en œuvre de cette évaluation.
  - Actions coordonnées pour favoriser l'accès au permis de conduire des jeunes : projet de la mission locale Rhône Sud Est
    - Trois éléments définissent cette expérimentation : une aide au financement, en fonction des revenus, pour 100 jeunes souhaitant travailler sur des métiers nécessitant le permis B (en fonction des revenus), une pédagogie adaptée aux faibles niveaux de qualification et construite avec les bénéficiaires, une préparation des jeunes à l'emploi et un soutien dans leur recherche.

- L'objectif innovant de cette expérimentation est de limiter dans la durée l'apprentissage du permis, une des causes d'échec est l'étalement du passage du permis sur 1 voire 2 ans.
  - L'équipe d'évaluation est composée de la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) qui en assumera le pilotage.
  - Fin 2008, l'expérimentation bute sur la nécessité d'obtenir de la Préfecture une dérogation pour présenter les jeunes aux examens lorsqu'ils sont prêts, sans délais d'attente comme c'est le cas actuellement.
- Accompagnement des jeunes à la création d'entreprise : projet de la Boutique des rives de Seine et de la maison de l'emploi de Nanterre
  - Création d'un groupement d'activité pour mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et compétence au niveau d'un bassin d'emploi : projet du pôle de compétitivité de Saint-Nazaire
  - Actions coordonnées pour l'insertion professionnelles des jeunes de 16 à 21 ans confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ou suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse : projet du Conseil général du Val d'Oise
  - Développement et évaluation des dispositifs « savoirs pour réussir » : projet de la fondation des caisses d'épargne pour la solidarité

### **Le Grenelle de l'insertion**

Lancés en novembre 2007 à Grenoble, les travaux du Grenelle de l'insertion se sont tenus sur le premier semestre 2008, l'animatrice du groupe situation des jeunes y a représenté le CNML.

La densité des réunions de travail et de leurs contenus nous a conduits à instaurer des échanges réguliers avec le réseau des animateurs régionaux et celui des missions locales à la fois pour s'assurer des remontées qualitatives et de leur participation à divers évènements du Grenelle. La feuille de route, présentée dans la salle des accords le 27 mai 2008, comporte 12 chantiers prioritaires.

Parmi ces 12 priorités, le chantier 7 figure expressément l'objectif de « ne plus laisser sans solution les jeunes sortant sans qualification du système scolaire » ; le chantier 5 prévoit de rechercher à démultiplier le recours aux contrats de professionnalisation pour les jeunes sans qualification. Les jeunes sont également visés par les chantiers 9 : illettrisme, 10 : mobilité/transports, 11 : personnes sous main de justice, 12 : micro-crédit personnel.

Dès la mise en place du comité de suivi et mise en œuvre du Grenelle en septembre, un groupe de travail spécifique s'est organisé pour travailler sur les mesures destinées aux jeunes. Le CNML y prend une part active, dans ce cadre, il a proposé, en partenariat avec la délégation interministérielle à l'orientation (DIO), de réunir les acteurs – dont les missions locales- de différents territoires à la tête de bonnes pratiques dans le repérage et la prise en charge des jeunes décrocheurs et de ceux qui sortent sans qualification du système scolaire. Il faut noter que les services du ministère de l'éducation nationale (DGESCO) étaient présents ainsi que les services régionaux concernés ( MGI, CIO)

Une première réunion au CNML, en décembre, a permis d'analyser plusieurs initiatives, ces travaux se continueront en 2009 à un rythme soutenu.

Fin 2008 le haut commissaire a annoncé la création d'un nouveau fonds d'expérimentation sociale pour l'insertion des jeunes, doté de plus de 10 millions d'euros au départ, il se déclinera en programmes et prévoit de faire des appels à projets pour lesquels les propositions des missions locales seront attendues.

## Les comités thématiques.

### Comité technique santé

La Charte de la santé des jeunes en insertion sociale et professionnelle signée en mai 2006 doit être mise en œuvre sur les territoires. C'est une des missions du CNML de s'y employer avec les services des administrations concernées.

Le comité technique national (DGAS, DGS, CNAMTS, CeTAF, MSA, CNML, animateurs régionaux des missions locales) organise pour cela des réunions régionales permettant l'échange entre tous les acteurs régionaux et locaux de la santé et les co-financeurs des actions mises en place par les missions locales (médecins des CES, d'hôpital et de CMP, psychologues, membres de la Mutualité, URCAM, DRASS, DDASS, DRTEFP, DDTEFP, conseils régionaux, conseils généraux, collectivités locales, associations telles que URFJT...).

L'objectif est, notamment, de permettre la représentation des associations régionales des missions locales dans les conférences régionales de santé afin que la prévention de la santé des jeunes soit partie intégrante des programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS). Au cours de ces réunions les bonnes pratiques transférables sont étudiées, ainsi que les axes de progrès nécessaires.

- La mise en œuvre de la Charte se déploie sur quatre axes de progrès principaux pour l'amélioration quantitative et qualitative de :
  - la couverture santé des jeunes accompagnés par les missions locales
  - l'accès aux soins généralistes et spécialisés
  - l'écoute de la souffrance psychique des jeunes et de l'accès aux soins quand ils sont nécessaires
  - des actions de prévention « santé ».

Pour mener à bien ces actions le réseau des missions locales a notamment besoin de formations spécifiques des agents d'accueil et des référents santé, mais aussi de budgets spécifiquement fléchés. Rappelons que 12% des jeunes accueillis ont la CMU mais que 3% n'ont aucune couverture sociale. 65% des jeunes accueillis n'ont pas de complémentaire santé.

En 2008 les partenaires de la région Languedoc-Roussillon et pour la deuxième fois, après une première en 2007, ceux de Bourgogne se sont réunis. Les partenaires « santé » de Bourgogne travaillent avec l'animation régionale des missions locales qui met en œuvre depuis 2006 un Réseau Régional de prise en compte de la souffrance psychologique des jeunes en Bourgogne. Il faut souligner que la prise en compte de la souffrance psychique des jeunes, de leur fréquent ressenti de « mal être », est maintenant reconnue comme une nécessité par l'ensemble du réseau des missions locales et de ses partenaires mais cela ne donne cependant pas lieu à la mise en place de solutions pérennes de prise en charge opérationnelle et financière par les partenaires de la santé publique.

Le comité de pilotage national du « comité santé » a constitué en 2007 un groupe de travail spécifique : « santé mentale et souffrance psychique des jeunes accompagnés par les missions locales ». Ce groupe technique, constitué de médecins, psychiatres, psychologues, directeurs et référents santé de missions locales, a construit au premier semestre 2008 un questionnaire d'auto-évaluation de la santé mentale des jeunes pour compléter celui rempli actuellement par les jeunes au cours de leur examen en centre de santé. Il comporte 69 questions et correspond à la partie fixe du questionnaire qui sera administrée tous les ans. En plus de cette partie fixe, une investigation sur un champ particulier sera ajoutée chaque année. Le questionnaire fixe a été testé en mai et juin auprès des jeunes de 24 missions locales et de 14 centres d'examen de santé. 1350 questionnaires ont été remplis et leur analyse a commencé en septembre, à la fois pour en tirer les enseignements permettant de fiabiliser le questionnaire fixe et également pour analyser les contenus.

- Les premiers résultats, non encore consolidés, ont confirmé hélas ce que les professionnels ressentent au quotidien dans leurs pratiques :
  - 23% des jeunes hommes et 31% des jeunes femmes de la catégorie « en insertion » ont une note de santé perçue inférieure à 7/10.
  - 27% des jeunes femmes et 15% des jeunes hommes déclarent une tentative de suicide.

- 29% déclarent avoir subi au moins une fois des violences psychologiques (24% d'hommes, 34% de filles).
- 24% ont subi des violences physiques au moins une fois (26% d'hommes, 23% de filles).
- 10% ont subi des violences sexuelles (3% d'hommes, 15% de filles).

Enfin, les réponses aux questions relatives à la dépression ne laissent aucun doute sur la nécessité éthique de réfléchir ensemble et d'adresser une alerte aux pouvoirs publics et acteurs de la santé publique.

### **Comité technique logement**

Ce comité du CNML a réuni en 2008 l'UNHAJ, l'UNCLLAJ, la FAPIL, la Fédération des PACT, ainsi que des missions locales ayant particulièrement investi la question du logement.

Huit propositions pour le logement des jeunes ont ainsi été retravaillées à partir de celles construites en 2006 avec la DIDOL, elles ont été validées par le bureau du 11 juin 2008 du CNML.

- Rendre effective dans son application la circulaire du 13 octobre 2006 aux Préfets, les chargeant de mettre au point des plans départementaux pour le logement des jeunes.
- Constituer des guichets uniques d'information et d'orientation des jeunes sur le logement au niveau territorial ad hoc, agréés et co-financés par les partenaires des plans départementaux.
- Pour mieux informer les jeunes, constituer des outils d'information sur le logement pour les jeunes, brochures, guides communs aux différents acteurs du logement et en assurer une large diffusion auprès du public visé, notamment via les guichets uniques.
- Faciliter une meilleure solvabilisation des jeunes via l'AL – APL par l'adoption de 3 mesures.
- Diversifier et développer l'offre de logement temporaire et de courte durée du parc social en nombre et qualité en cohérence avec les besoins du territoire et leur observation.
- Diversifier et augmenter l'offre de logement pour les jeunes en parc privé (OPAH, PST, PIG) en développant, tant au niveau national que local, des partenariats entre l'ANAH, l'Etat et les collectivités territoriales sur la question du logement des jeunes ainsi qu'une communication et une information spécifiques en direction des bailleurs privés et des gestionnaires de logements privés.
- Soutenir l'intermédiation locative et l'accompagnement social en poursuivant le développement de structures de type CLLAJ, services logement, AIVS, SIRES, Clé-PACT et le développement des dispositifs locaux (FSL en particulier) qui proposent pour les jeunes, quand cela le nécessite, un accompagnement social lié au logement notamment lors de l'entrée dans le logement et lors des premiers mois de la location afin de favoriser un maintien dans les lieux.
- Soutenir au niveau national la politique pour le logement des jeunes en créant une mission interministérielle sur le logement des jeunes en charge, d'une part, de mettre en œuvre un Plan National du Logement des jeunes en lien avec les acteurs du logement des jeunes et, d'autre part, d'améliorer la connaissance de la situation du logement des jeunes au niveau national et de réaliser des études prospectives.

Ces propositions doivent être maintenant présentées au délégué interministériel au développement à l'offre de logement ainsi qu'aux administrations compétentes pour suite à donner. Elles pourraient par ailleurs donner lieu à expérimentations sociales dans le cadre du futur appel à projets du haut commissaire à la jeunesse.

### **Comité technique mobilité**

Ce comité technique, constitué par le CNML et des missions locales investies sur les questions de mobilité, travaille habituellement avec l'Institut pour la Ville en Mouvement (IVM) et l'Université de Rennes 2. D'autres partenaires tels, que la RATP, apportent également leurs concours.

Il ne s'est pas réuni en tant que tel en 2008, les questions de mobilité ayant été largement évoquées dans le cadre du Grenelle. Le calendrier déjà très serré n'a pas permis d'organiser de réunions spécifiques. Cependant le CNML a continué à procéder à la remontée et l'analyse à la fois des difficultés et des solutions mises en place sur les territoires par les missions locales.

Déjà capitalisées, un certain nombre de bonnes pratiques sont maintenant transférables (dont celles de la RATP, des auto-écoles sociales et des plates-formes de mobilité), mais le problème de la

pérennité du financement de ces solutions sur les territoires reste posé. Plusieurs missions locales ont travaillé sur des diagnostics permettant de connaître à la fois les moyens de transport et de mobilité mis à disposition sur leur territoire et les carences sur lesquelles les efforts doivent porter. D'autres réfléchissent à la façon « d'industrialiser » des solutions pensées au départ pour un petit nombre de bénéficiaires.

Un seul des projets concernant la mobilité et déposés en réponse à l'appel à projets de l'expérimentation sociale a été retenu, nous espérons que la nouvelle expérimentation sociale donnera suite à ces diagnostics.

Par ailleurs le CNML a participé aux réflexions du ministère des transports pour la réforme du permis de conduire, avec l'objectif d'en faciliter l'accès aux jeunes et que les solutions proposées ne ratent par leur cible comme cela a été le cas pour le « permis à 1 euro », mal nommé d'une part et qui d'autre part n'a pas pu se mettre en place comme annoncé, l'aide spécifique de 200 euros pour les jeunes rencontrant le plus de difficultés n'ayant pas été débloquée.

Nous pensons que la multiplication des auto-écoles sociales à pédagogie adaptée est nécessaire, ainsi que toute amélioration pour raccourcir la durée entre la formation et l'obtention du permis, temps pendant lequel le jeune perd de ses connaissances et aptitudes, ce qui l'oblige, s'il le peut, à continuer à financer des leçons de conduite. La conduite accompagnée reste également un modèle qui nous paraît cohérent pour les jeunes en parcours d'insertion. A noter l'expérience intéressante de la CAPEB qui ouvre cette possibilité aux jeunes apprentis possédant déjà le code.

La possibilité d'intégrer un module de formation au code dans les formations en alternance, en particulier dans les contrats de professionnalisation, pourrait être une piste, ainsi que la sollicitation des fonds de la formation professionnelle pour intégrer la préparation au permis dans les formations qualifiantes.

### **Comité technique lutte contre l'illettrisme**

Une réunion s'est tenue fin 2008 au CNML entre les animateurs régionaux des missions locales et les chargés de mission de l'ANLCL avec l'objectif de capitaliser les démarches et outils mis en œuvre sur les territoires. Une seconde réunion plus restreinte et technique a visé l'amélioration de la saisie sur Parcours 3 pour faciliter le repérage des jeunes illettrés et les suites à donner. Le travail va se poursuivre en 2009, l'objectif étant d'outiller les conseillers à un premier niveau de repérage.

### **Comité technique parrainage**

Le comité technique en tant que tel ne s'est pas réuni. Le CNML a activement participé à l'organisation des assises du parrainage organisées le 25 avril 2008 au Sénat, en concertation avec la DGEFP, la DPM, l'ACSE, l'Education Nationale, l'Administration Pénitentiaire et la PJJ. Les assises ont réuni les acteurs impliqués dans le parrainage et de grands partenaires économiques, elles ont mis en lumière pour la première fois le parrainage des jeunes sous main de justice et des jeunes sous statut scolaire. Elles ont permis de montrer la place prépondérante des missions locales dans l'animation des réseaux de parrainage et la pertinence de cet outil pour l'insertion professionnelle des jeunes de missions locales.

Un dispositif particulier lie le CNML, l'ACSE, la DPM, le SDFE et la DGEFP avec le réseau de parrains du PRO BTP. Un accord-cadre national a été signé en 2008 dont les premières déclinaisons régionales (Corse et Midi-Pyrénées) ont été signées en fin d'année. Le réseau de parrains du PRO BTP s'illustre notamment par les résultats positifs d'entrées en emploi et en formation en alternance ainsi que par la façon dont les parrains travaillent à faire connaître les métiers du secteur en tension du bâtiment qui ne bénéficient pas encore d'une image suffisamment attractive. Un travail particulier est conduit en faveur de la féminisation des métiers du bâtiment. Leur bilan d'activité 2008 montre une augmentation du nombre de parrains (521 en fin d'année soit 102 parrains supplémentaires) et une augmentation du nombre de filleuls (1246 dont 731 nouvelles orientations). Le taux de sorties positives reste très élevé à 68,4%.

### **Comité technique lutte contre les discriminations**

Un programme de recherche/action financé par l'ACSE a démarré fin 2007 et a continué en 2008. Deux groupes de travail composés de conseillers de missions locales de Bretagne et d'Ile-de-France ont construit avec un consultant choisi par appel d'offre public, un outil permettant d'accompagner les jeunes ayant un sentiment de discrimination sous la forme d'atelier collectif ou en entretien de face à face.

Le comité de pilotage national de ce programme a réuni tout au long de l'année les animateurs régionaux et directeurs des deux régions représentées, l'ACSE et le CNML. Le travail produit par les conseillers a été ainsi validé au fil de l'eau pour une appropriation plus rapide et plus large par le réseau entier. Les produits ont été édités sous forme d'un guide qui s'inscrit dans la gamme de ceux produits sur le programme ESPERE. Ce guide sera testé en 2009 pendant le premier semestre par les missions locales des deux régions qui ont participé à sa construction, puis au second semestre sur la totalité de l'hexagone par une vingtaine de missions locales volontaires. Eventuellement, si nécessaire, les amendements ou corrections apportés par ce test feront l'objet d'une seconde édition.

Pour accompagner l'ensemble de cette démarche l'ACSE va ouvrir un marché subséquent afin que le consultant déjà impliqué puisse continuer avec les missions locales volontaires. Les formations de collectifs pourront être prises en charge par l'ACSE et il est envisagé également de solliciter les formateurs ESPERE.

Par ailleurs l'essaimage d'ESPERE continue : en 2008 plusieurs conseillers de missions locales ont été formés, des formations de démultiplication ont eu lieu dans plusieurs régions, notamment en Picardie, Haute Normandie, Champagne-Ardenne, Ile de France et Lorraine.

### **Comité technique création d'entreprise**

Le groupe de travail en tant que tel, n'a pas été réuni, mais le CNML a continué à travailler sur deux axes : le développement et l'essaimage des Groupements de jeunes créateurs et le développement de la collaboration entre l'ADIE et le CNML, notamment autour du projet « Créajeunes »

Les Groupements de jeunes créateurs ont pour objectif de favoriser l'émergence d'un projet et la création d'activité, notamment par les jeunes des quartiers, dans une optique de remobilisation et d'insertion professionnelle, en renforçant le rôle des réseaux associatifs concernés.

Des expériences réussies de groupements de jeunes créateurs existent à Sénart, Marseille et Vaux-en-Velin ; vingt sites ont été sensibilisés ou ont créé un groupement. En 2008, l'ANGC a formé deux nouveaux groupements portés par une ou des missions locales à la Réunion et dans l'Orne (Mortagne, Alençon, Argentan...) ainsi qu'à Pantin, où le groupement est co-porté par la mission locale et le Plie.

Un groupement fédère en général la mission locale, l'université et le service d'appui à la création d'activité. L'alliance des trois acteurs des groupements et le fait que la formation soit validée par un diplôme universitaire (DU) de niveau IV (pour un niveau d'entrée V, voire V bis) sont des éléments importants à retenir. Aujourd'hui sept Universités proposent ce DU Créateurs d'Activités et la confrontation des référentiels doit permettre prochainement de présenter le DU en commission RNCP. A noter également le fort taux de retour à l'emploi que ce dispositif génère. En 2008 l'ANGC a produit une charte qui unifie l'action des différents groupements.

La Charte des Groupements de Créateurs : un Groupement de Créateurs est un dispositif partenarial territorialisé, réunissant à minima des acteurs des champs de l'accompagnement social, économique et de la formation, qui a pour objet d'accompagner des personnes à la création d'activité.

Il se fonde sur les valeurs suivantes :

- Toute personne est une richesse pour le territoire.
- Toute personne exprimant le désir de créer une activité est écoutée.
- La personne est au centre du dispositif, auteur et co-constructrice de son projet.
- L'insertion et l'autonomie de la personne sont les finalités de l'accompagnement.
- Tout parcours formatif tend vers une reconnaissance diplômante.
- L'offre de service s'inscrit dans une logique de mission de service public.

- Enfin, créer, développer, animer un Groupement de Créateurs c'est à la fois tenir les engagements pris dans le cahier des charges inhérent, mais aussi respecter la charte avec une volonté de pérennisation du Groupement des Créateurs constitué.

Le CNML a participé à l'organisation du premier forum des jeunes créateurs qui s'est tenu à Vaux-en-Velin les 21 et 22 novembre 2008, cette première initiative doit être poursuivie. Les jeunes ont animé des stands d'une grande diversité et ont exprimé majoritairement leur grand intérêt à échanger entre eux de leurs expériences et plusieurs partenariats se sont conclus sur les deux jours.

L'ADIE et le CNML ont engagé une collaboration encore plus étroite pour faciliter l'accès des jeunes des quartiers à la création d'activité : programme CréaJeunes. Lancé nationalement en septembre au CNML, il est mis en œuvre à Bordeaux, Toulouse, Lyon, Lille, Roubaix, Tourcoing et en Ile-de-France (Seine- Saint-Denis et Essonne). Ce projet fait l'objet d'une évaluation par l'Ecole d'Economie de Paris, dans le cadre des expérimentations sociales lancées par le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

Les résultats pour 2008 sont encourageants même s'ils sont éloignés des objectifs de départ. 330 jeunes ont bénéficié de l'accompagnement de l'ADIE, les missions locales étant le principal prescripteur, 50 jeunes ont créé leur entreprise et 150 sont encore en cours d'accompagnement, le taux d'abandon ou perte de contact reste contenu à 25%, et il est à noter un taux de mixité H/F rare dans ce genre de dispositif : 44% de jeunes femmes ont été accueillies. Il est prévu en 2009 d'accroître la communication sur ce dispositif afin qu'il soit mieux connu pour bénéficier au plus grand nombre

## **En conclusion**

L'ensemble des travaux du groupe situation des jeunes a pris pendant l'année 2008 un éclairage particulier avec l'organisation du Grenelle de l'insertion et de l'accompagnement social. En effet, comme d'autres acteurs de l'insertion, le CNML a été sollicité par le haut commissaire pour évaluer les politiques actuelles d'insertion et proposer des améliorations, voire des réformes, visant à faire sortir de la pauvreté un nombre significatif de jeunes qui s'y trouvent contraints.

Les bonnes pratiques capitalisées sur les champs de la santé, du logement et de la mobilité, du parrainage, de la lutte contre les discriminations, de la création d'activité ont pu être valorisées. Certaines font l'objet d'une expérimentation sociale qui, si elle s'avère positive et porteuse d'enseignements, pourrait impacter les futures politiques publiques. De plus cela a donné l'opportunité de travailler plus précisément sur l'outil Parcours 3 et sur ICARE pour affiner les rendus statistiques sur les différents champs de l'insertion sociale.

Ces travaux sont loin d'être terminés et ouvrent au contraire le champ à une nouvelle vague d'expérimentations sociales, la nomination du haut commissaire à la jeunesse donne au groupe de travail la dimension interministérielle nécessaire à la poursuite de ses réflexions.

## 4 – Systèmes d'informations

### L'accès au dossier unique du demandeur d'emploi (DUDE)

Le partenariat entre les missions locales et l'ANPE a vécu un évènement important et très attendu : l'interconnexion des systèmes d'information (GIDE et PARCOURS 3) via le DUDE. Depuis le mois de mai 2007, les missions locales ont progressivement accédé au DUDE, Dossier Unique du Demandeur d'Emploi, pour visualiser et enrichir les dossiers des jeunes demandeurs d'emploi en co-traitance.

L'interconnexion constituait la seconde étape à la mise en œuvre du DUDE et une évolution majeure dans les échanges opérationnels entre le réseau des agences locales pour l'emploi et celui des missions locales. Mettant fin à la problématique de double saisie, la mise en place de l'interconnexion via DUDE ne nécessite plus l'utilisation du système d'information de l'Agence GIDE dont l'accès a été rendu impossible depuis octobre 2008, simplifiant ainsi, le processus de contractualisation informatique entre l'ANPE et les missions locales.

L'interconnexion Parcours 3 - DUDE a été déployée entre décembre 2007 et avril 2008, après une phase expérimentale menée au second semestre 2007. Elle nécessite un fort investissement des structures et des animations régionales afin que les bases de données entre les ALE et les missions locales soient en adéquation au jour de l'interconnexion.

Un dossier technique rassemblant les informations utiles au déploiement de l'interconnexion a été élaboré et diffusé dans les deux réseaux par l'ANPE et le CNML. Cinq réunions formatives interrégionales ont été organisées entre novembre 2007 et février 2008, en appui avec le laboratoire national de Parcours 3 et ont permis de former 104 « acteurs démultiplicateurs locaux et régionaux » aux modalités de préparation de l'interconnexion et aux nouvelles fonctionnalités de suivi des jeunes en co-traitance.

Chaque semaine, principalement entre décembre 2007 et avril 2008, une procédure de vérification de l'aptitude de chaque mission locale à être interconnectée a été menée à l'échelon régional afin de permettre uniquement l'interconnexion des structures suffisamment préparées et transmettre les informations au secrétariat général du CNML qui supervisait les opérations, en relation avec l'Unédic, l'ANPE et la maîtrise d'œuvre de Parcours 3.

Au 31 décembre 2008, toutes les structures co-traitantes sont interconnectées à l'exception d'une mission locale intervenant sur deux régions qui fait l'objet d'une étude spécifique. Ces interconnexions génèrent plus de 20.000 flux de données par jour entre l'ANPE et le réseau des missions locales et PAIO.

### L'accès à l'offre régionale de formation

La mise à disposition, au sein de Parcours 3, de l'information sur l'offre de formation était essentielle pour permettre recherche de formation et mises en relation affinées, sans imposer la manipulation d'outils divers.

Grâce aux travaux menés par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), Armines et Micropole Univers, c'est chose faite, de façon expérimentale depuis novembre 2007 dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Au 31 décembre 2008, deux régions sont interconnectées et 9 signataires de la convention d'échange devraient l'être à brève échéance.

## **Deux versions de Parcours 3 qui feront date**

Parcours 3 a évolué à deux reprises cette année. En comparaison, l'année 2007 n'avait vu la mise en œuvre que d'une nouvelle version. Rappelons que les nouvelles versions de Parcours 3 font toujours suite à la prise en compte de demandes d'évolutions pouvant émaner des missions locales et d'acteurs régionaux. Ces demandes sont présentées pour avis au comité de suivi utilisateurs (CSU). Six réunions du comité ont été réunies en 2008.

### **Les relations avec l'entreprise dans Parcours 3**

La version 1.4, mise en production en juin 2008, a permis, entre autre, de mettre en œuvre le module relations entreprises présenté lors de la séance plénière du CNML du 12 décembre 2007. Ce module permet maintenant aux missions locales de constituer des ressources pour faciliter l'accompagnement des jeunes, de capitaliser, formaliser et outiller les relations de la structure avec les entreprises. Enfin, il permet de rendre lisible, de partager et valoriser les relations entre les jeunes, la structure et l'entreprise.

### **Communiquer par SMS avec les jeunes**

La version 1.4 permet également à toutes les missions locales qui le souhaitent de communiquer avec les jeunes par SMS. Un rappel de rendez-vous, une invitation à une manifestation, une information relative à une offre d'emploi ou de formation disponible, les missions locales peuvent maintenant utiliser un mode de communication très usité par le public accueilli à partir du dossier du jeune ou d'un groupe de jeunes identifiés.

### **Le CIVIS, un parcours renouvelable**

La dernière version de Parcours 3 a été mise en production en décembre. Elle est nommée version 2.0, au regard de la nouvelle architecture qui l'accueille et de la migration, sans précédent, du système d'exploitation et des produits éditeurs de Parcours 3.

Sur le plan métier, elle se caractérise principalement par une révision approfondie des règles de gestion du CIVIS. En effet, il est maintenant possible de proposer à un jeune sorti du dispositif, quelle que soit la raison, une nouvelle période en CIVIS. Cette évolution constituait une forte attente du réseau et une mise en adéquation avec les textes de référence.

## **Une migration indispensable et ambitieuse**

Après avis du bureau du Conseil national des missions locales du 30 avril et du comité de pilotage de Parcours 3 du 9 juillet, le réseau a procédé, au cours du second semestre 2008 à la signature de nouveaux avenants du contrat d'hébergement de l'application Parcours 3, qui ont permis de financer l'évolution de l'architecture technique et d'assurer la migration, du système d'exploitation et des produits éditeurs de l'application

En effet, depuis 2003, date du début de son déploiement, l'architecture technique de Parcours 3, le nombre d'utilisateurs et les fonctionnalités proposées ont profondément évolué.

Nous retiendrons particulièrement l'augmentation de 30% du nombre d'utilisateurs, l'interconnexion au DUDE, la fonctionnalité de communication avec les jeunes par SMS et la mise en œuvre du module relation entreprises.

Ces évolutions, n'étaient pas sans conséquence sur la capacité du système d'information à répondre parfaitement aux exigences de qualité de service pouvant être légitimement attendues par les missions locales, niveau d'exigence pouvant difficilement être satisfait sans une évolution de l'architecture technique de Parcours 3.

En parallèle, il faut rappeler que l'économie générale de notre système d'information s'inscrit dans un partenariat public-privé particulièrement élaboré.

L'Etat a financé et finance le développement, les évolutions, l'assistance et la maintenance de Parcours 3. Par ailleurs, chaque structure, parfois une structure de coordination régionale, confie l'hébergement de Parcours 3 à une entreprise privée qui assume tous les investissements nécessaires en contre partie d'une cotisation mensuelle par utilisateur. Dans le cadre de son contrat, chaque structure délègue la maîtrise d'ouvrage de l'hébergement à la DGEFP qui assume ainsi globalement la maîtrise d'ouvrage de l'application et de son hébergement.

Pour procéder à une refonte de l'architecture technique de Parcours 3, il fallait donc que la DGEFP négocie avec ces acteurs les nouveaux investissements et interventions nécessaires. Cette négociation était difficile une année avant la fin des contrats d'hébergement en cours. La DGEFP a donc proposé à nos opérateurs privés d'investir environ 5 millions d'euros, dès la fin de l'année 2008, en contrepartie de la garantie de la pérennité du projet apportée par la reconduction, par anticipation, des contrats d'hébergement en octobre 2008 au lieu d'octobre 2009. Le Conseil national des missions locales, lors de son bureau du 30 avril dernier, a approuvé à l'unanimité cette proposition de la DGEFP.

### **Avenant au contrat d'hébergement**

Le secrétariat général du CNML a donc informé tous les présidents des missions locales et PAIO de ces enjeux et du processus de contractualisation et transmis le document type.

Cet avenant :

- prolonge le contrat d'une durée ferme de quatre (4) ans à compter du 1er octobre 2008, par anticipation, aux mêmes conditions financières que celles définies dans l'avenant n°1,
- associe des services complémentaires et leurs conditions d'utilisation comme les SMS, fonctionnalité déjà mise en œuvre,
- modifie l'annexe 3 - Périmètre des Prestations en y intégrant l'architecture générale de la plateforme qui sera mise en œuvre avant la fin de l'année 2008,
- complète le contenu des annexes, en intégrant le plan d'assurance Qualité, PAQ, qui précise la manière dont les hébergeurs doivent administrer le projet (détails techniques, mise en œuvre de nouvelles versions, etc.) et le « Service Level Agreement », SLA, qui fixe les engagements de niveaux de services garantis par les hébergeurs,
- prend en compte le changement de dénomination du ministère en charge de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Grâce à une communication renforcée et au un processus associant les animations régionales des missions locales, la quasi totalité des avenants aux contrats d'hébergements ont été retournés signés avant le 31 décembre.

### **La migration**

Le processus de migration a été mené en deux phases :

- Un renouvellement de tous les serveurs existants par d'autres plus performants et le doublement du nombre de serveurs hébergeant l'application Parcours 3.
- La mise à jour des logiciels, support de l'application tels que Windows 2003, Business Objects XI 3.1 et Oracle 10G Entreprise soit une migration vers des outils plus récents et mieux adaptés au besoin de notre système d'information.

La plus grande partie du processus de migration était totalement transparente pour les missions locales. Toutefois, il a été demandé aux missions locales un travail préparatoire qui se caractérisait par l'analyse des rapports BO utilisés et un choix de documents à migrer. Pour ce faire, les missions locales ont été dotées d'une notice et d'un outil de migration en ligne.

Les structures ont été informées dès l'été des dates de migration et de la fermeture de l'application durant deux jours ouvrables, du mercredi soir au lundi matin.

## **Communication**

Pour informer et accompagner le réseau dans ces évolutions majeures, une communication sans précédent a été déployée à tous les niveaux :

- Un courrier détaillé aux présidents des missions locales et des associations régionales.
- Un dossier technique à destination des directeurs et de leurs collaborateurs chargés de Parcours 3.
- Des informations détaillées auprès des assistants techniques et des animateurs régionaux.
- Un forum relatif à la migration sur Webparcours, animé et modéré par des « experts BO » du réseau.
- 8 animations accessibles sur webparcours, entre septembre et décembre, pour un suivi de l'avancée de la migration et des rappels des échéances et interventions attendues des missions locales. Le premier épisode a été mis en ligne sur webparcours le 8 septembre.
- Une animation spéciale relative aux évolutions fonctionnelles liées à la nouvelle version de BO.
- Un module d'une heure de formation en ligne pour apprendre à utiliser BO XI.

## **Parcours 3, l'aventure continue...**

Le développement et la maintenance de notre Système d'Information Parcours 3 s'inscrit dans le cadre d'un marché public de l'Etat, dit Tierce Maintenance Applicative (TMA) dont la durée est fixée à 3 ans. L'échéance du contrat en cours est le 30 octobre 2009. Le développement initial de Parcours 3 aura, à l'échéance de ce marché, 6 ans sur la base d'une réflexion initiée depuis 8 ans. Les travaux préparatoires au renouvellement du marché sont très lourds : le nouvel appel d'offre, par lui-même, doit être lancé dès les tous premiers jours de l'année 2009.

Sans ignorer les nombreuses évolutions mises en œuvre dans Parcours 3, il était indispensable de procéder à une réflexion approfondie sur ce que le réseau attendait de Parcours 3, dans l'idéal, sans préjuger des décisions politiques et financières qui seraient prises ultérieurement et alimenter les travaux de préparation de l'appel d'offre de 2009.

Pour ce faire, le laboratoire national a réuni quelques acteurs du projet autour de la maîtrise d'ouvrage pour commencer à travailler avec l'optique de permettre une prise de distance avec les besoins immédiats, souvent en cours d'analyse, et laisser la place à l'expression de l'audace, de l'innovation susceptible de placer le système d'information à la hauteur des enjeux de ses missions et de mobiliser ses utilisateurs.

A la demande du comité de pilotage de Parcours 3, le secrétariat général du CNML a mis en œuvre une consultation nationale en s'appuyant sur le réseau des animateurs et des assistants Parcours 3 régionaux. Cette opération a pris le nom de Parcours 3, l'aventure continue. Cette consultation a permis l'expression de près de 200 structures dans 20 régions et a réuni plus de 250 professionnels du réseau.

## **Une communication renforcée**

### **Webparcours, un outil indispensable à Parcours 3**

Webparcours, extranet développé avant même la mise en œuvre de Parcours 3 afin de communiquer sur le projet, est resté un outil important pour mettre à disposition informations et documents en téléchargement. Toutefois, l'ergonomie peu adaptée et un peu ancienne du site en limitait son utilisation. Nous avons mené au début de l'année 2008, une refonte complète du site, à la suite d'une consultation d'un échantillon d'utilisateurs.

Depuis le 13 mai 2008, avec Webparcours version 2 :

- Tous les utilisateurs de Parcours 3 ont maintenant un accès individuel à webparcours sans avoir à mémoriser un nouveau mot de passe. Le site n'est plus réservé qu'aux spécialistes.

- Notre site correspond aux critères définis par le label de Qualité « AccessiWeb » au niveau bronze, premier niveau d'accessibilité impliquant le respect de 55 critères visant à permettre, en particulier, aux personnes handicapées ou malvoyantes, d'accéder au contenu informatif d'un site.
- Une nouvelle page d'accueil de webparcours permet de visualiser en quelques instants les actualités, téléchargements et fiches assistance récemment ajoutées sur le site et des fonctionnalités de recherche et la navigation sur le site ont été optimisés.
- Des forums plus professionnels ont été entièrement reconstruits. Les forums sont ainsi plus nombreux et mieux organisés. Dans l'avenir, des modérateurs, acteurs investis sur chaque thématique, assureront le suivi de chaque forum et veilleront au bon fonctionnement de ceux-ci et à la fiabilité des informations échangées. Ils pourront également interpeller la MOA de Parcours 3 lorsque des questions resteront sans réponses.

### **Un réseau d'assistants techniques régionaux Parcours 3**

Le CNML anime dorénavant le réseau des assistants Parcours 3 régionaux. Professionnels ressources sur les régions, souvent partie intégrante de l'animation régionale, les assistants régionaux constituent des acteurs indispensables à la bonne maîtrise du système d'information par les structures, à l'optimisation de l'utilisation du décisionnel, à la cohérence régionale et nationale de l'application.

### **Bientôt, un programme de formation à distance sur Parcours 3**

La DGEFP et le secrétariat général du CNML, maître d'ouvrage sur Parcours 3, ont proposé à ASTRADALIS, centre de formation dans le domaine de l'insertion, une collaboration en vue d'une proposition à la branche professionnelle de mise en œuvre d'un programme de formation à distance sur Parcours 3

En effet, la maîtrise d'ouvrage de Parcours 3, au regard des volumes et caractéristiques des appels à l'assistance, des besoins des professionnels lors de la mise en œuvre des nouvelles versions et consciente de l'insuffisance des formations sur Parcours 3 a proposé à Astradalis de porter auprès de la commission paritaire emploi formation (CPNEF) de la branche un projet sur quatre années, un partenariat innovant en combinant le financement des fonds de formation et avec des fonds de développement de Parcours 3 (près de 35% du financement).

L'orientation délibérée de la formation à distance comme mode d'organisation est liée à l'objectif stratégique d'amener tous les utilisateurs à une utilisation optimale du système d'informations Parcours 3, aux lourds impacts des frais annexes dans toute démarche de formation traditionnelle, à la nécessité de proposer, de façon réactive, des contenus adaptés à la vie de l'application. Le projet prévoit un programme de formation de 22 heures, l'équivalent de 176 heures en formation traditionnelle, découpé en plus de 50 unités pédagogiques pour 6 profils de professionnels sur 3 niveaux, soit 18 parcours de formation. Lors de sa séance du 2 décembre, la CPNEF a émis un avis favorable sur ce projet. Les premières actions de formation devraient être disponibles à compter de l'automne 2009.

### **Icare, une meilleure prise en compte de l'activité des missions locales**

Icare est le système d'information permettant aux missions locales de transmettre un compte rendu d'activité, orienté particulièrement sur des données structurelles. Il est accessible, en saisie, chaque année entre le mois d'avril et le mois de juin. Il constitue une base d'informations essentielles sur le réseau. Cette année, le secrétariat général du CNML a proposé à la DGEFP des évolutions de l'application relative au rapport d'activité 2007 afin de pouvoir investiguer des thématiques, jusqu'à présent non maîtrisées au niveau national. Pour illustrer ces évolutions qui ont permis d'enrichir le rapport d'activité des missions locales 2007, nous avons été pu préciser le type et contenu des relations avec l'Education nationale, la typologie des actions menées sur la mobilité, ou les partenariats sur le logement des jeunes.

A la demande du CNML, les animateurs régionaux ont participé cette année au suivi de la campagne ICARE, afin d'assister en tant que de besoin les missions locales et assurer la clôture des rapports d'activité dans les temps impartis.

## 5 – Démarche d'évaluation

La démarche d'évaluation des missions locales a été élaborée depuis 2001, dans le cadre du groupe de travail évaluation du CNML, associant élus, techniciens du réseau et services du ministère de l'emploi (DARES, DGEFP et services déconcentrés), avec les cabinets de consultants (OKTIS, Geste, Bernard Brunhes Consultants) choisis. Elle constitue l'aboutissement d'une réflexion collective sur les modalités de l'évaluation de l'activité du réseau.

L'évaluation nationale des missions locales porte sur les missions de service public du réseau, telles qu'elles sont définies dans les Protocoles 2000 et 2005 des missions locales. La commission d'évaluation du CNML, chargée de mettre en œuvre la démarche d'évaluation au sein du réseau, a présenté le 29 septembre 2004, l'outil de référence de l'évaluation du réseau au bureau du CNML. Celui-ci a validé l'outil et a chargé la commission d'accompagner le réseau dans la mise en œuvre de la démarche d'évaluation. Le document de référence "démarche d'évaluation des missions du service public des missions locales" a été publié par le CNML en octobre 2004. Il comprend un référentiel (le cadre et les questions de l'évaluation pour les missions locales) et un protocole (le mode d'emploi de l'évaluation).

### **Rappel du travail réalisé pour l'élaboration du référentiel**

Le groupe s'est appuyé sur une méthode participative qui a visé la production partagée d'un outil opérationnel, adapté aux besoins des missions locales et qui prenne en compte la réalité de leur intervention. C'est environ une centaine de structures qui a, ainsi, œuvré à l'élaboration de la démarche d'évaluation. Les missions locales se sont mobilisées dans le cadre d'entretiens individuels et des échanges avec les membres de ces instances ou encore, des groupes de travail animés dans les régions pour expérimenter, enrichir et valider progressivement nos différentes productions.

La première tâche du groupe a consisté à préciser le référentiel de l'évaluation, le champ couvert dans cette démarche. La décision a été prise de s'attacher essentiellement aux missions de service public des missions locales. L'enjeu étant, à travers l'évaluation, de favoriser le développement d'une égalité de qualité de service sur les missions de base du réseau, pour chaque jeune de notre territoire quel que soit l'endroit où il réside. Sur cette base ont été définis les critères de l'évaluation, c'est-à-dire les différents aspects qu'il s'agissait d'évaluer, puis construits les indicateurs de mesure qui en découlent. Fort de ces acquis, le groupe s'est interrogé sur les modalités de mise en œuvre de l'exercice évaluatif par les missions locales. La définition d'une méthodologie type est, donc, apparue comme une nécessité. La dernière étape des travaux a visé l'élaboration d'un Protocole d'évaluation adapté aux conditions d'intervention de notre réseau. La majeure partie des données permettant de renseigner les indicateurs retenus est disponible dans Parcours 3, ce qui permettra aux missions locales de bénéficier des informations nécessaires à l'évaluation par simple interrogation du système.

### **Accompagner le réseau dans la mise en œuvre de la démarche d'évaluation.**

Conformément à la lettre de mission de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi du 7 janvier 2008, le CNML a lancé avec l'appui du ministère un marché pour l'assistance à une prestation d'étude sur la mise en œuvre de cette démarche.

Le cabinet CIVITO est chargé de ce contrat et devra assister le CNML et ses partenaires dans la préparation de la phase de déploiement du référentiel évaluation au sein du réseau des missions locales. CIVITO doit réaliser une expérimentation sur une dizaine de missions locales retenues pour leurs caractéristiques variées, et assurer ensuite la sensibilisation des membres du réseau sur la réalisation de l'évaluation, en s'intéressant notamment, à celles les plus éloignées de ce type d'exercice.

### **Trois grands objectifs**

1. Formalisation : accompagner le comité de pilotage de la démarche dans la constitution de l'outil pour les requêtes des indicateurs de l'évaluation puis dans la finalisation du tableau de bord des données de synthèse et dans l'élaboration du protocole de recueil et d'exploitation des données.
2. Validation : vérifier la pertinence des indicateurs retenus pour réaliser l'évaluation des missions locales et les ajuster à la réalité du terrain en conduisant une expérimentation rapide sur une dizaine de structures volontaires.
3. Mobilisation : organiser la sensibilisation des missions locales selon les échelles territoriales pertinentes, dans le cadre de séances de travail associant partenaires et acteurs de l'insertion des jeunes pour expliciter la démarche, ses outils. La CPO des missions locales devra également être prise en compte pour différencier les 2 démarches.

### **Le comité de pilotage national de la démarche d'évaluation**

Il est chargé du suivi et de la validation de la démarche, il est présidé par un président de mission locale, membre du CNML. Il comprend le représentant de l'ARF au CNML, la direction de l'apprentissage et de la formation professionnelle du conseil régional de Bourgogne, le président et vice-président de la CPNEF, des présidents des missions locales et d'associations régionales, les directions de missions locales (Limoux, Créteil, Clermont, Ronchin), les animations régionales des missions locales (Franche-Comté, Languedoc-Roussillon), la DGEFP – les missions insertion des jeunes et systèmes d'information, la DARES - sous direction SEPEFP, département FPIP.

### **Le 1<sup>er</sup> comité de pilotage du 7 novembre 2008 a validé l'organisation suivante**

- 1<sup>ère</sup> étape : Actualisation du référentiel réalisé par le cabinet CIVITO, validé en séance.
- 2<sup>ème</sup> étape : Expérimentation cible d'une dizaine de missions locales pour tester le référentiel. Dans son ensemble par une mission locale, sur la partie activité et résultats auprès de 4 missions locales, et en totalité auprès de 5 missions locales dans le cadre d'une auto évaluation soutenue par le consultant.

L'expérimentation sera conduite avec 10 missions locales de janvier à juillet 2009. Le choix des missions locales se fera en fonction de caractéristiques relatives au territoire (urbain, rural, CUCS), la taille de la structure (ETP inférieur à 10- ETP égal ou supérieur à 30, ETP supérieur à 30...), la couverture territoriale (ex : mission locale départementale).

Il a été convenu que 5 missions locales de la même région (proposée à la région Languedoc-Roussillon) seront testées de la façon suivante : une première mission locale de janvier à avril 2009 testera sur l'ensemble du référentiel, et les quatre autres de février à avril 2009 testeront des parties spécifiques, réalisation du référentiel et résultats/finalités.

5 autres missions locales de 5 régions différentes, Auvergne, Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, testeront l'ensemble du référentiel dans le cadre d'une auto évaluation avec le soutien des consultants de mai à juillet 2009.

- 3<sup>ème</sup> étape : Communication et diffusion du référentiel aux missions locales.

## 6 - Conventionnement des missions locales et des animations régionales par l'Etat

### La convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) des missions locales

#### De nouvelles modalités de financement du réseau des missions locales par l'Etat

La circulaire DGEFP n° 2007-26 du 12 octobre 2007 intègre le nouveau cadre prévu par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et permet de substituer aux multiples conventions annuelles entre l'Etat et les missions locales, une seule convention pluriannuelle fondée sur la définition commune d'objectifs et de résultats à atteindre au regard d'un diagnostic partagé des besoins du territoire.

A partir de 2008, le financement de l'Etat prend en compte l'ensemble de l'offre de service de la mission locale, aux côtés des autres financeurs publics, notamment des collectivités territoriales, dans une logique de cohérence et de complémentarité de l'action publique en faveur des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et sociale.

L'offre de service de la mission locale est définie selon 5 axes :

- 1 - Repérage, accueil, information, orientation ;
- 2 - Accompagnement des parcours d'insertion ;
- 3 - Développement d'actions pour favoriser l'accès à l'emploi ;
- 4 - Expertise et observation active du territoire ;
- 5 - Ingénierie de projet et animation locale.

Les animations régionales n'ont pas été associées aux travaux relatifs à l'élaboration de la CPO et leur rôle n'a pas été clairement identifié dans les travaux du groupe de travail national. Toutefois, au regard des informations transmises par certaines d'entre elles, le secrétariat général du CNML a souhaité engager une consultation systématique des animations dès le mois de janvier de façon informelle, puis en mai 2008. Les éléments recueillis démontrent, sur tous les aspects, des écarts conséquents entre les régions dans les conditions de mise en œuvre de la CPO et sur ses résultats. L'un des objectifs de la CPO visait l'harmonisation, la simplification des conventions et des conditions de paiement des subventions. Cet objectif ne peut pas être qualifié de succès pour cette première année et doit rester un objectif majeur de la démarche.

#### Les principaux enseignements à prendre en compte

- Une place affirmée aux animations régionales : Alors même que leur place n'avait pas été retenue dans les travaux initiaux, les animations régionales ont démontré de leur utilité et légitimité sur cette thématique. Leur rôle d'appui technique et d'accompagnement des directeurs, d'aide à la mutualisation et à l'harmonisation préalable doit être affirmée. En collaboration avec les associations régionales, elles sont également les meilleurs vecteurs de facilitation des relations avec les conseils régionaux et donc de la participation de ceux-ci à la clarification et la simplification des financements des missions locales.
- Des éléments de contexte à harmoniser : Parfois peu pris en compte, souvent peu analysés dans le dialogue de gestion et fréquemment insuffisants dans la documentation transmise par les services de l'Etat, les éléments de contexte qui apparaissaient comme essentiels au groupe de travail national n'ont pas occupé la place importante qui leur était destinée. Il faut donc réaffirmer auprès de tous les acteurs l'importance des éléments de contexte, favoriser la formation à l'analyse de ceux-ci et identifier précisément les données-types indispensables à l'exercice pour que toutes les missions locales en bénéficient avant la fin de l'année.
- Inviter les représentants des financeurs à dialoguer au sein de la mission locale : La réalisation des dialogues de gestion au sein des missions locales contribue à une meilleure connaissance et

compréhension de leur action, une mobilisation plus importante des équipes et des présidents ou de leurs représentants.

- Corriger les dérives les plus courantes : Ce sera le cas en réaffirmant la nécessité absolue de mettre systématiquement en perspective les moyens de la mission locale et les politiques publiques mobilisables avec les objectifs négociés. Il faudra également rappeler que l'offre de services de la mission locale se décline en 5 axes et non 3 et que les axes 4 et 5 doivent être étudiés, à leur juste et légitime valeur.

## **Le financement des structures chargées du programme d'animation régionale des missions locales par l'Etat.**

Le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle a sollicité la présidente du CNML courant janvier par courrier pour co-présider et participer à un groupe de travail associant les représentants des structures porteuses des animations régionales et des services déconcentrés de l'Etat. La présidente a répondu favorablement à la proposition d'ouverture d'un nouveau chantier de modernisation du financement des animations régionales des missions locales en souhaitant d'une part la prise en compte des travaux de formalisation de l'offre de service déjà engagés entre l'équipe du secrétariat général et les animations régionales et d'autre part la participation des représentants de l'Association des Régions de France. Il a été ensuite convenu d'organiser la synthèse des travaux conduits d'une part par la DGEFP et ses services déconcentrés et ceux conduits par le secrétariat général du CNML, validés lors du bureau d'avril 2008.

La circulaire n° 2008-15 du 29 septembre 2008 est l'aboutissement des nombreux échanges, concertations, négociations entre le CNML et la DGEFP. Elle définit les modalités de financement des structures chargées du programme régional d'animation des missions locales. Le financement des animations régionales doit se réaliser à partir d'une convention annuelle d'objectif sur la base d'une annexe précisant les objectifs des actions, la méthode et l'organisation pour les atteindre ainsi que les coûts par action et l'apport des différents financeurs.

- Ces actions s'organisent autour de quatre missions principales :
  - Une mission de développement des compétences et de professionnalisation des missions locales.
  - Une mission de capitalisation et de communication visant à répertorier, diffuser et valoriser les bonnes pratiques des missions locales.
  - Une mission d'observation des besoins des jeunes du territoire et des réponses apportées par les missions locales.
  - Une mission d'animation des partenariats régionaux.

## 7 – Groupe de travail « Europe International »

Pour faciliter l'accès des jeunes de missions locales aux programmes communautaires grâce aux leviers d'insertion offerts par la mobilité transnationale, le groupe Europe International a pour objectifs :

- De mettre en réseau les initiatives européennes des missions locales.
- D'identifier les bonnes pratiques et d'organiser leur mutualisation.
- De favoriser le développement de projets européens au bénéfice des jeunes.

Dans un principe renforcé d'égalité des chances, il s'agit de mobiliser les différents outils communautaires en direction des jeunes qui ont le moins d'opportunités, afin de contribuer à la réussite de leurs parcours d'insertion.

- Ce groupe de travail repose sur la coordination de deux instances :
  - Un secrétariat permanent, rassemblant des représentants de tous les acteurs du réseau, élus et techniciens et personnes qualifiées sur l'Europe.
  - Une assemblée plénière rassemblant les missions locales déjà investies sur les questions européennes et internationales ou futures porteuses d'initiatives, ainsi que l'ensemble de leurs partenaires, soit plus d'une trentaine de structures qui travaillent en réseau sur ces programmes.
- Son mandat est de :
  - Promouvoir la culture européenne et internationale de notre réseau à tous les niveaux : local, départemental, régional, national, européen, voire international.
  - Développer la culture européenne et internationale du réseau.
  - Faire des propositions, à porter en direction des différentes agences nationales pilotant les programmes Jeunesse en action et Education et la formation tout au long de la vie.

L'action du groupe Europe International s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne pour 2007-2013. Il est partenaire des programmes Jeunesse en action et éducation formation tout au long de la vie.

En 2008, l'action du groupe Europe International a été marquée par :

- 10 réunions (5 groupes de pilotage, 3 réunions thématiques ouvertes aux partenaires, 2 réunions décentralisées).
- L'organisation d'un atelier en collaboration avec l'Assemblée des départements de France le 4 décembre 2008 en direction des collectivités territoriales, à l'occasion des Entretiens de Strasbourg.
- La mobilisation du groupe Europe international et de son réseau, partenaires français et européens à l'occasion de la conférence sur la participation des jeunes avec moins d'opportunités organisée par la Commission européenne en mars 2008 ; aux manifestations de la Présidence française de l'Union européenne, notamment à la conférence sur le fonds social européen « Intégrer toutes les générations dans l'emploi » ; à la rencontre des 12 000 apprentis et à la conférence sur la mobilité européenne des apprentis en marge du salon européen de l'Education.
- L'appui aux groupes de travail nationaux : - EUROPASS de l'Agence Europe Education Formation France pour le programme éducation formation tout au long de la vie ; au groupe national Inclusion de l'Agence française pour le programme Jeunesse en action.
- La participation du CNML au dialogue structuré anticipant -la refonte du cadre européen Jeunesse à l'automne 2009.
- L'essaimage d'un groupe Europe décentralisé piloté par l'association régionale des missions locales Midi-Pyrénées et l'organisation à Toulouse d'une rencontre inter-régionale sur la mobilité internationale des jeunes avec Aquitaine et Languedoc-Roussillon.
- Deux missions de coopération en Amérique du Sud, réalisées par le Président du Groupe Europe international impliqué avec la mission locale départementale de l'Ariège dans la construction d'un réseau Jeunesse rurale dans le monde.

Le secrétariat général du CNML est membre du conseil d'orientation de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) depuis sa création en 2006, membre suppléant du Conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Dans le cadre du 45ème anniversaire de l'OFAJ, célébré à Berlin le 7 juillet 2008, il a animé un atelier sur la formation professionnelle et l'employabilité dans les échanges franco-allemands.

Pour accompagner l'insertion des jeunes français en difficulté, leur permettre une expérience de mobilité professionnelle européenne, le groupe Europe international du CNML soutient les initiatives des collectivités territoriales, notamment les programmes de mobilité initiés par les régions. En association avec l'Assemblée des départements de France, le CNML a animé un atelier sur le thème « Autorités locales européennes impliquées dans la lutte contre les exclusions, l'égalité des chances et l'insertion de la jeunesse » dans le cadre de la 11ème édition des Entretiens de Strasbourg organisée par le Centre National de la Fonction publique territoriale.

Il apporte son expertise sur les projets ayant pour cible les jeunes avec moins d'opportunités. En 2007, un dispositif expérimental de stages professionnels au Québec pour des jeunes en CIVIS est ainsi venu compléter l'offre de service de l'OFQJ, pour l'ouvrir aux jeunes sans qualifications.

### **Un programme de mobilité européenne pour l'emploi dans le Val-de-Marne**

Le pôle européen du Val-de-Marne s'inscrit dans le prolongement des Séjours Européens pour l'emploi, initiés en 2005-2007 par le Conseil général du Val-de-Marne avec un financement sur le programme Léonardo da Vinci. Le développement d'une plate-forme de mobilité a été justifiée par l'existence de gisements d'emplois importants dont les jeunes en difficulté d'insertion pourraient pleinement bénéficier, sous réserve d'accéder aux compétences techniques et linguistiques requises, et l'existence d'une offre de mobilité souvent limitée à un public diplômé de l'enseignement supérieur.

Or, dans le cadre d'un projet professionnel, l'accès à la mobilité européenne pour des jeunes en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle représente un enjeu majeur : une expérience internationale directement liée à l'emploi est un atout potentiel du point de vue professionnel (première expérience valorisable, compétences techniques, savoir faire, apprentissage d'une langue étrangère...), mais aussi personnelle (découvertes culturelles, capacité d'adaptation, autonomisation, prise de recul par rapport à l'environnement direct...).

Le projet départemental a pour but de favoriser, par une période de mobilité européenne, l'accès à l'emploi de jeunes en difficultés d'insertion professionnelle. Il s'agit de faire partir dans divers pays européens des jeunes, peu ou pas qualifiés, pour qu'ils bénéficient d'une première expérience professionnelle probante. Le programme vise clairement une adéquation entre, d'une part, les secteurs et pôles de développement économique porteurs d'emplois en Val-de-Marne et, d'autre part, les stages en entreprises à l'international. Le pôle européen du Val-de-Marne met en place une offre de service dédiée sur la base des programmes existants, fournit une veille juridique, une expertise, une assistance technique au montage de projets, ainsi qu'une animation thématique pour l'ensemble des structures départementales.

Ce projet a été présenté le 25 septembre 2008 comme une bonne pratique lors de la conférence de la présidence française de l'Union européenne : Intégrer toutes les générations dans l'emploi : Quelle intervention pour le FSE ?

En Ile-de-France, sur le volet du programme de mobilité unique, consacré aux jeunes des missions locales, le groupe Europe international du CNML a appuyé la création de la plate-forme de mobilité du Val-de-Marne.

Le secrétariat général soutient le projet "Eurojobmediator II", piloté par la mission locale de l'Agenais et de l'Albret dans le cadre du programme européen Leonardo Da Vinci II, qui consiste à créer un référentiel européen de médiateur interne et externe (structure d'insertion et entreprise) pour favoriser le maintien des jeunes en emploi.

### **Séminaire de clôture EUROJOBMEDIATOR II (EMJ2) organisé par la mission de l'Agenais et de l'Albret**

EMJ2 s'inscrit dans la continuité du premier projet pilote (EMJ1) intitulé « création d'une formation de médiateur pour une insertion durable en entreprise de jeunes en difficulté », développé par de novembre 2002 à avril 2005, avec un partenariat transnational de 8 pays européens.

- Lors de ce projet, les outils pédagogiques suivants ont été créés afin de réduire le risque de ruptures de contrats et de favoriser une bonne intégration des jeunes en difficulté dans les entreprises :
  - une expérimentation de formation de médiateur interne et externe, à destination des acteurs de l'insertion et des entreprises ;
  - une charte des meilleures pratiques.
- L'objectif principal du projet EMJ2 est d'aboutir à la certification de la formation de médiateur par :
  - l'élaboration d'un référentiel des formations, la mise en place d'expérimentations de formation pour tester le référentiel dans 4 pays européens ;
  - la réalisation d'un dispositif d'évaluation des participants aux expérimentations, préalable à la certification ;
  - la certification de la formation homologuée au niveau européen par des équivalences (ECTS).
- Le projet répond à deux besoins :
  - Pérenniser l'insertion professionnelle des jeunes (car la réduction du chômage des jeunes est une des priorités de l'Union européenne). Il s'agit de favoriser le maintien en emploi du jeune par la médiation, pour prévenir les risques de rupture de contrat.
  - Favoriser le lien entre les acteurs de l'insertion et de l'entreprise, en amont de l'embauche du jeune mais aussi en cours d'emploi. En travaillant ensemble et par la formation, les acteurs feront évoluer leurs représentations. La médiation est structurée dans le cadre d'un partenariat entre les jeunes en emploi, les médiateurs internes à l'entreprise et médiateurs externes (présents dans les structures d'insertion).

Le groupe Europe International est membre du comité de pilotage de ce projet qui implique les missions locales de Toulouse et de Carpentras, au sein d'un partenariat à la fois national et transnational. Il sera prolongé en 2009 par un volet permettant la mobilité des stagiaires et des professionnels entre les 4 pays partenaires.

En France, le référentiel a été intégré à l'offre de formation de l'Université de Pau et pays de l'Adour (UPPA). Au titre de la formation continue, la formation « Médiateur dans l'emploi » offre la possibilité d'obtenir la certification d'une partie de la licence « Intervention sociale-métiers de la formation des jeunes et des adultes ». <http://forco.univ-pau.fr>. La formation est ouverte à toute personne ayant acquis une expérience dans le champ de l'accompagnement à l'emploi (professionnels de la formation, de l'insertion et de l'emploi, ainsi qu'aux entreprises).

Depuis la plénière du CNML du 15 décembre 2005, le mandat du groupe Europe s'est élargi à l'international. L'ouverture à l'international est marquée par une action de partenariat renforcée entre le CNML et la Direction générale de pôle emploi, ayant pour cadre une mission de coopération avec le Québec sur le thème de l'insertion des jeunes dans le cadre de la 61ème commission permanente de coopération franco-québécoise 2007-2008. Des contacts sont en cours pour réaliser un partenariat entre les missions locales et les Carrefours jeunesse emploi au Québec.

## **Les objectifs 2007-2008 de la 61<sup>ème</sup> commission permanente de coopération franco-québécoise sur les défis de l'insertion professionnelle des jeunes**

Le projet de coopération proposé s'intéresse aux conditions d'une insertion réussie des jeunes sur le marché du travail et, en particulier, aux moyens d'améliorer et de mieux adapter les pratiques au Québec et en France pour agir encore plus efficacement pour appuyer les jeunes dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle. À cette fin, les partenaires ont exploré les champs suivants :

- La responsabilité sociale des entreprises ;
- Le développement d'un accompagnement adapté ;
- Les moyens de rendre l'information sur le marché du travail (IMT) accessible et adaptée aux jeunes.

Une mission des experts français a été accueillie au Québec. Ont été présentées, l'évaluation des politiques d'emploi et des programmes jeunes, la déclinaison opérationnelle des programmes dans le contexte de l'évaluation de la stratégie Jeunesse et de son renouvellement et de l'adoption d'un Pacte pour l'emploi par le service public de l'emploi (Emploi-Québec).

## **Les objectifs du projet Jeunesse dans le monde rural**

Le projet est destiné en première instance aux jeunes vivant dans des territoires ruraux exclus géographiquement, situés dans le rayon d'action des 5 ONG partenaires, mission locale de l'Ariège localisée dans les Pyrénées, OCRE, pilote du projet, à Castelo de Vide (Portugal), Taller de Educación en Valores Alternativos, en Extremadure (Espagne), Asociación Rural del Uruguay qui fédère 40 des principales institutions de soutien au monde rural, comme par exemple la Commission de la Femme Rurale (Uruguay), Fundación para el Desarrollo, une ONG qui promeut l'esprit d'entreprise des jeunes en milieu rural (Argentine).

Jeunesse dans le monde rural implique des jeunes de ces cinq régions géographiquement exclues, en parité de genres, des responsables d'organisations partenaires qui travaillent directement avec les jeunes. Le projet se base sur la promotion de l'appropriation de compétences pratiques et sur le renforcement de la citoyenneté active et de l'égalité entre sexes, en partant de l'échange de connaissances et expériences – observation et discussion de bonnes pratiques, adaptables et transférables - entre des jeunes ruraux de cinq pays d'Europe et d'Amérique du Sud (Portugal, Espagne, France, Uruguay et Argentine).

Les travaux seront développés par les jeunes, à partir de l'analyse des potentiels observés et vécus par eux-mêmes. Appuyés des responsables des ONG, ils ont identifié les processus et les bonnes pratiques existantes, recherché les aspects innovants et transférables des pratiques dans d'autres contextes géographique et sociaux. Dans chaque pays des thématiques ont été identifiées : - comme par exemple les activités touristiques, l'agro-tourisme, le développement des mobilités, l'exploitation des énergies renouvelables et la valorisation culturelle et environnementale à l'échelle locale.

La méthodologie du projet conduit à identifier les leviers existants dans le monde rural, basés sur la compréhension des structures et méthodes associatives et communautaires, pour construire des stratégies de territoires et de développement durable. Un des objectifs est la dissémination de l'esprit d'entreprise des jeunes et de leur rôle spécifique en tant qu'agents innovants, organisés et éclairés, pouvant agir comme éléments démultiplicateurs vis-à-vis des autres acteurs du monde rural.

Les travaux de Jeunesse dans le monde rural donneront lieu à une publication qui devrait contribuer à une prise de conscience des nouvelles opportunités économiques potentielles complémentaires au monde agricole, émergentes dans le monde rural du XXI<sup>ème</sup> siècle, dans le contexte de la globalisation. La fixation de jeunes dans les communautés rurales éloignées des grands centres urbains passe par l'intégration de ce nouveau potentiel dans les représentations de la jeunesse. Un point pour y parvenir est de rechercher l'implication des jeunes dans les ONG, dans la prise en compte du changement, avec pour finalité la construction de réseaux solidaires dans des territoires ruraux durables. Un séminaire de dissémination sera organisé au Portugal.

## **En conclusion**

Dans le contexte de la Présidence française de l'Union européenne, le groupe Europe International a cherché à valoriser les initiatives européennes des missions locales, tant auprès des autorités nationales qu'européennes, notamment pour leur permettre de trouver de nouveaux partenaires. Toutefois, si la problématique de la mobilité des jeunes apprentis est clairement identifiée, la promotion d'une mobilité européenne au bénéfice des jeunes en parcours d'insertion reste plus que jamais d'actualité en 2009.

## 8 – Citoyenneté et partenariat avec la Fondation Dexia France

### Le développement de la citoyenneté des jeunes comme levier vers l'emploi

Placée sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Dexia France a été créée en 1993 par Dexia, la banque du groupe européen, spécialisée dans les financements et les services financiers au secteur public local.

En signant en 2002 un premier protocole d'accord le CNML a engagé avec cette Fondation un programme pour favoriser l'apprentissage de la citoyenneté des jeunes des missions locales et contribuer à leur participation à la vie locale. Il a été renouvelé en 2005. Chaque année, la Fondation Dexia lance un appel à projets auprès des missions locales afin d'aider les jeunes à créer ou à inventer de nouvelles formes d'accès à la citoyenneté.

En six ans, 190 projets citoyens ont été soutenus par la Fondation sur tout le territoire pour plus d'un million d'euros. Plus de 10 000 jeunes en insertion ont déjà été concernés par les actions de la Fondation : forum des institutions, baromètre de la citoyenneté, ateliers citoyens, découverte des institutions, parcours citoyens, comités de jeunes ambassadeurs de la citoyenneté, Ecole de la citoyenneté.

Ces pratiques innovantes réparties sur l'ensemble du territoire privilégient la prise de parole et le débat citoyen. Elles permettent souvent de déboucher sur des propositions concrètes aux élus ; elles sont souvent le passage préalable à une prise de conscience citoyenne qui permet à ces jeunes de s'exprimer et d'agir dans les villes et les quartiers de façon constructive. Ils peuvent ainsi mieux comprendre le fonctionnement de notre démocratie, rencontrer des élus, découvrir leur travail et débattre avec eux.

En 2007, la Fondation et le CNML ont créé une Ecole de la citoyenneté en direction des jeunes des zones urbaines sensibles. Cette école vise à former chaque année une centaine de jeunes pour en faire des citoyens actifs dans leurs quartiers. Ce sont les conseillers des missions locales qui proposent les candidatures des jeunes à l'Ecole. Les jeunes doivent être majeurs, habiter en ZUS et faire partie du programme CIVIS. Avant de suivre la formation, ils doivent s'y préparer en rédigeant un texte qui expose des problèmes dans leur quartier.

L'objectif de l'Ecole étant de sortir les jeunes de leur quartier et de leur offrir un espace d'expression neutre, la formation se déroule durant une semaine à Paris. Vivante, elle propose des exposés sur les institutions, le débat démocratique et des moments de réflexion et de dialogue sur des problématiques citoyennes organisés de manière ludique (jeu sur la place de la loi, tournage de sujets citoyens, animation d'un blog) mais aussi des rencontres avec des personnalités incarnant les rouages de notre démocratie, élus, journaliste, arbitre sportif, chef d'entreprise, personne engagée dans une association. A la fin de la formation, les jeunes reçoivent un diplôme et restent en contact avec l'Ecole au travers d'un site internet. Ils sont ensuite amenés à rencontrer leurs élus et à s'impliquer dans la vie de leur quartier.

### Les actions menées en 2008

#### L'Appel à projets 2008 : devenez des acteurs de l'éco-citoyenneté

Il est orienté sur 2 thématiques : donner la parole aux jeunes en leur permettant de faire des propositions concrètes aux nouveaux maires et permettre aux jeunes de se mobiliser et débattre sur l'environnement, un sujet qui sera aussi l'une des préoccupations des prochains élus.

- Les résultats : 52 projets ont été examinés lors des commissions de sélection composées de salariés de Dexia, de directeurs de missions locales, d'animations régionales volontaires et de chargés de mission du secrétariat général du CNML ; parmi les missions locales lauréates, 29 de 17 régions différentes ont été sélectionnées. Les actions se sont déroulées de juin à décembre et ont permis 22 manifestations et remise des dons par la Fondation Dexia.

### **Quelques exemples**

- Laon - A l'hôtel de ville, les jeunes ont présenté leurs propositions en matière de citoyenneté au député-maire de Laon, président de la mission locale. Ce projet lauréat de la Fondation est intitulé : Débats et avenir des jeunes à Laon.
- Yssingeaux - Dans le cadre du projet intitulé "Notre territoire, c'est aussi notre histoire", les jeunes de la mission locale ont présenté leurs propositions au préfet et au président du Conseil général de la Haute-Loire. Ce projet particulièrement exemplaire qui a permis d'organiser 5 débats entre jeune et élus sous forme de plateau télé sur 5 communautés de communes.
- Evreux - Les jeunes de la mission locale ont pris l'initiative, par le biais de la mission locale d'Evreux, de nettoyer en canoë la rivière Eure et d'apprendre le tri des déchets via le SETOM de l'Eure. Ce projet a été récompensé par la Fondation, lors d'une manifestation organisée à la communauté d'agglomération d'Evreux au cours de laquelle les jeunes diffuseront le court-métrage qu'ils ont réalisé. Plusieurs maires étaient présents à cette manifestation.

### **L'Ecole de la citoyenneté**

L'école de la citoyenneté est un cycle de formation de cinq jours à la découverte de la citoyenneté qui vise à former chaque année une centaine de jeunes provenant des zones urbaines sensibles.

Pour la gérer, une association « Ecole de la citoyenneté » a été créée en septembre 2008 avec la mise à disposition d'un collaborateur de Dexia à 3/5 de temps et de locaux. Une convention conclue le 19 septembre 2007 entre la Fondation Dexia France et l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV) définit les modalités d'organisation des sessions dans les locaux de l'APSV et précise le budget alloué (16 800 Euros par session) versé par la Fondation Dexia France.

En 2008, 6 sessions se sont déroulées de février à décembre avec la participation de 73 jeunes (60 jeunes filles et 61 jeunes gens). Les jeunes sont venus de 16 régions différentes dont 2 jeunes de Guyane pour la session de novembre. Les niveaux de formation indiquent que près de 73% des jeunes ont un CAP ou un BEP, 45% ont juste le niveau secondaire, 36% ont au moins le baccalauréat et 10% ont effectué des études à l'étranger.

Au cours de l'année 2008, une vingtaine d'intervenants ont participé aux sessions de l'école notamment Alain Regnier, préfet à l'égalité des chances en Rhône-Alpes, Anne Dhoquois, journaliste, Jean-Michel Breuze – ADECCO, Jean-Claude Ester, Haute Autorité à l'Egalité des Chances, Antony Gautier, Arbitre fédéral de la Ligne de football du Nord-Pas-de-Calais, Clément Turpin, arbitre de football, Malik Salembour, vice-président de la Ligue des droits de l'Homme. Les intervenants ont tous apprécié la démarche de l'école et les bilans effectués par les jeunes eux-mêmes et communiqués en fin de session, apportent un retour positif pour chacune des interventions extérieures.

L'école a un site Internet dédié [www.ecole-citoyennete.fr](http://www.ecole-citoyennete.fr) les indicateurs de suivi montrent que le site est de plus en plus visité.

Pour 2009, le plan d'action prévoit 8 sessions et 120 jeunes bénéficiaires avec pour projet validé lors du bureau de l'association, de développer des partenariats avec les collectivités territoriales et d'autres organismes publics ou associatifs nationaux (Fondation de la 2ème chance et EPIDE).

## 9 – Participation à la Rencontre européenne de 12 000 jeunes apprentis

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union Européenne, la France a organisé la 1ère rencontre européenne des jeunes apprentis les 2 et 3 octobre 2008 à Paris. Il s'agit, pour la France et l'Europe, de donner aux apprentis - 432 000 en France - la possibilité de bénéficier d'un programme plus important d'échanges européens dans leurs filières, comme les étudiants peuvent le faire depuis de nombreuses années.

Cette manifestation, organisée à l'initiative d'Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services, est le fruit d'un travail partenarial entre le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi (DCASPL) et les représentants des organisations et des branches professionnelles, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers et de l'artisanat, des associations de compagnons, de grandes entreprises, du conseil régional d'Ile de France et des ministères en charge de l'éducation et de l'agriculture.

Le secrétariat général du CNML s'est engagé et mobilisé dans cette manifestation pour valoriser l'action des missions locales au niveau de l'orientation des jeunes, vers les dispositifs d'apprentissage en lien avec les partenaires concernés, mais également dans le suivi des jeunes en apprentissage afin d'éviter par la médiation, la rupture précoce du contrat. Près de 40 000 jeunes des missions locales accèdent chaque année à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Durant les deux jours de rencontre de cette manifestation : près de 2500 jeunes en provenance de 26 pays de l'Union ont été accueillis à Paris par les réseaux français de l'apprentissage pour des rencontres culturelles et professionnelles ; 10 000 jeunes apprentis de l'Union européenne se sont réunis pour la première fois au Palais Omnisports de Paris Bercy.

Grâce aux partenaires européens du CNML, près de 100 jeunes allemands, tchèques, italiens et espagnols et 50 jeunes apprentis accompagnés par les missions locales d'Ile-de-France ont participé à cette manifestation. Tout au long de la matinée, et en présence des autorités européennes, l'apprentissage et la mobilité des jeunes européens ont été illustrés par les défilés des meilleurs apprentis français et européens et des témoignages de parcours et de mobilité professionnels réussis.

Les engagements des partenaires : les partenaires professionnels de cette première rencontre européenne des apprentis, forts de cette ambition commune, souhaitent aller plus loin, pour faire de la mobilité une règle et non plus une exception. A ce stade, la France entend faire de la mobilité européenne des apprentis l'une des principales priorités de sa présidence dans le domaine de la formation des jeunes.

Les partenaires professionnels demandent notamment :

- Un développement significatif, dans le cadre des programmes européens, du nombre de jeunes réalisant une partie de leur contrat d'apprentissage dans un centre de formation ou dans une entreprise européenne.
- Un pourcentage de mobilité européenne identique, quel que soit le niveau de formation, afin qu'autant d'apprentis que d'étudiants réalisent une mobilité européenne dans leur cursus de formation.
- Une visibilité accrue des programmes européens de mobilité des apprentis, équivalente à celle du programme Erasmus pour les étudiants.
- Une adaptation des programmes européens afin de mieux répondre aux modes de formation en alternance.
- La prise en compte des périodes de formation passées dans un autre pays européen dans la certification du pays d'origine.

# 10 – Communication

## Le programme de communication du CNML en 2008

Le rôle de la communication est essentiel dans la mise en œuvre des missions du Conseil :

- animer les missions locales avec l'État et coordonner les associations et animations régionales du réseau,
- permettre les échanges et la mutualisation des bonnes pratiques d'insertion professionnelle des jeunes développées au sein du réseau, mais aussi dans des structures équivalentes des pays de l'Union européenne,
- communiquer les résultats de l'action de service public des missions locales, en particulier les résultats du CIVIS,
- promouvoir et diffuser les travaux du Conseil et la production des groupes de travail.

Les actions de communication du CNML, s'inscrivent également dans la mise en œuvre de l'action "Promotion des politiques économique, financière et de l'emploi" du programme 218 de la loi de finances afin d'assurer la communication des politiques publiques et matière d'emploi des jeunes tant au niveau national qu'au niveau local, par le relais des missions locales et PAIO.

Ces actions concernent tant le grand public que des publics spécialisés : autres ministères et partenaires nationaux, élus locaux et collectivités territoriales sans oublier les 11 000 professionnels du réseau des missions locales et tous leurs partenaires locaux.

Différents types de média sont utilisés : Internet, courrier électronique en nombre, édition, présence à des salons, presse et relation avec des partenaires ou institutions.

## Les moyens

Une grande partie de ces actions est réalisée en interne, au secrétariat général et le reste s'appuie sur des ressources apportées par les services du ministère de l'économie de l'industrie et de l'emploi.

En 2008, avec à la nouvelle définition des périmètres ministériels et le nouveau rattachement du CNML, des crédits pour la communication nous ont été attribués dans le cadre d'une enveloppe globale de fonctionnement.

A la suite d'un travail de communication interne – faire connaître à Bercy l'action des missions locales et de leur Conseil - les services de communication du ministère ont soutenu plusieurs actions de communication et une nouvelle charte de communication pour le CNML est cours de réalisation.

## Synthèse des actions de communication 2008

Action	Objectif	Modalités de réalisation
Site Internet www.cnml.gouv.fr	Diffusion d'information en continue sur l'activité des missions locales et du CNML. Information gouvernementale	Webmestre interne Hébergement prestataire externe
Le communiqué du CNML, lettre électronique	Communication interne réseau, administrations et presse	En interne
Bilan d'activité annuel du réseau	Communiquer et évaluer les résultats de l'activité des missions locales et PAIO	Coordination et rédaction interne en liaison avec la DARES Edition prestataires du ministère
Rencontres professionnelles du Festival de Cannes	Promotion des jeunes des missions locales	Partenariat avec le ministère de la jeunesse et la mission locale Vitacité
Campagne du ministère « Métiers hôtel resto »	Promotion des métiers auprès des missions locales, relais d'une campagne du ministère	Avec les services de communications de Bercy
Journées Européennes du patrimoine Bercy 20,21 septembre	Promotion des actions de mobilité européennes des missions locales	Animation d'un espace « Bouger en Europe avec les missions locales » dans le Hall Pierre Bérégovoy à Bercy
Salon des maires, novembre 2008	Présenter l'activité du CNML et des missions locales auprès des collectivités locales	Animation d'un espace « Emploi des jeunes » sur le stand du ministère de l'économie.
Brochure "les missions locales solutions pour l'emploi des jeunes	Informers les élus et les partenaires sur l'offre de service des missions locales	Conception et Rédaction interne Maquette, édition prestataires du ministère
Relations de presse	Informers les médias de l'action des missions locales et du CNML	En interne : communiqué et relations téléphoniques
Coopération éditoriale avec les éditions Autrement	Promouvoir l'action des missions locales et du CNML en direction des entreprises	Edition personnalisée de l'ouvrage « Quand les entreprises s'engagent en Banlieue »
Relations avec les institutions	Promouvoir l'action des missions locales et leurs résultats	Auditions : Conseil économique et social, CERC, OCDE Représentation et accueil de délégations.
Edition de support de communication et dossiers divers	Communication du Conseil	En interne sauf carte de vœux électronique